



Nations Unies

Rapport du Comité de l'information

Assemblée générale

Documents officiels

Cinquante-troisième session

Supplément N° 21 (A/53/21/Rev.1)

Assemblée générale
Documents officiels
Cinquante-troisième session
Supplément N° 21 (A/53/21/Rev.1)

A/53/21/Rev.1

Rapport du Comité de l'information



Nations Unies • New York, 1998

Note

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	1–12	1
II. Questions d'organisation	13–20	2
A. Ouverture de la session	13	2
B. Élection du Bureau	14	2
C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail	15–17	2
D. Observateurs	18–19	3
E. Questions diverses	20	3
III. Débat général et examen des questions de fond	21–46	3
IV. Établissement et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session	47–56	9
Annexes		
I. Déclaration faite par le Président du Comité de l'information à l'ouverture de la vingtième session		15
II. Déclaration faite par le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information à l'ouverture de la vingtième session du Comité de l'information		16

I. Introduction

1. À sa trente-quatrième session, l'Assemblée générale a décidé de reconduire le Comité chargé de l'examen des politiques et des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, créé en application de la résolution 33/115 C de l'Assemblée générale du 18 décembre 1978, désigné dès lors sous le nom de Comité de l'information, et de porter sa composition de 41 à 66 membres. Au paragraphe 2 de la section I de sa résolution 34/182 du 18 décembre 1979, l'Assemblée priait le Comité de l'information :

«a) De poursuivre l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales, notamment au cours des deux dernières décennies, et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;

b) D'évaluer et de suivre les efforts déployés et les progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications;

c) De promouvoir l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information, et de faire des recommandations sur ce sujet à l'Assemblée générale;»

et priait le Comité et le Secrétaire général de lui présenter un rapport à sa trente-cinquième session.

2. À sa trente-cinquième session, l'Assemblée générale, dans sa résolution 35/201 du 16 décembre 1980, a exprimé sa satisfaction des travaux du Comité de l'information, approuvé son rapport ainsi que les recommandations de son groupe de travail ad hoc¹, réaffirmé le mandat qu'elle avait confié au Comité dans sa résolution 34/182, et décidé de porter de 66 à 67 le nombre des membres du Comité. À sa session d'organisation de 1980, le Comité a décidé que le principe du roulement géographique s'appliquerait à tous les membres de son bureau, qui seraient élus pour un mandat de deux ans.

3. De sa trente-sixième à sa cinquante et unième session, l'Assemblée générale a de nouveau exprimé sa satisfaction des travaux du Comité, approuvé ses rapports² et ses recommandations, et réaffirmé le mandat qu'elle lui avait confié dans sa résolution 34/182 (résolutions 36/149 B, 37/94 B,

38/82 B, 39/98 A, 40/164 A, 41/68 A, 42/162 A et B, 43/60 A et B, 44/50, 45/76 A et B, 46/73 B, 47/73 B, 48/44 B, 49/38 B, 50/31 B et 51/138 B de l'Assemblée générale). À sa cinquante-deuxième session, l'Assemblée a pris acte du rapport du Comité³ et fait siennes les recommandations qu'il avait adoptées par consensus (résolutions 52/70 A et B de l'Assemblée générale, en date du 10 décembre 1997). Elle a en outre prié le Comité de lui présenter un rapport à sa cinquante-troisième session.

4. À sa trente-neuvième session, l'Assemblée générale a nommé deux nouveaux membres du Comité, à savoir la Chine et le Mexique; à sa quarante et unième session, l'Assemblée générale a nommé Malte membre du Comité; à sa quarante-troisième session, elle a nommé la Hongrie, l'Irlande et le Zimbabwe membres du Comité et, à sa quarante-quatrième session, le Népal en tant que membre.

5. À sa quarante-cinquième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation du Comité, de porter de 74 à 78 le nombre des membres du Comité et a nommé la Jamaïque, la République islamique d'Iran, la Tchécoslovaquie et l'Uruguay membres du Comité. Elle a également décidé de nommer au Comité la République socialiste soviétique de Biélorussie, avec effet immédiat, pour pourvoir le siège précédemment occupé par la République démocratique allemande.

6. À sa quarante-sixième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission politique spéciale, de porter de 78 à 79 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé le Burkina Faso membre du Comité.

7. À sa quarante-septième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission politique spéciale, de porter de 79 à 81 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé la République de Corée et le Sénégal membres du Comité.

8. À sa quarante-huitième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 81 à 83 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé le Gabon et Israël membres du Comité.

9. À sa quarante-neuvième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 83 à 88 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé l'Afrique du Sud, Belize, la Croatie, le Kazakhstan et la République tchèque membres du Comité.

10. À sa cinquantième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 88 à 89 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé la République populaire démocratique de Corée membre du Comité.

11. À sa cinquante-deuxième session, l'Assemblée générale a décidé, sur la recommandation de la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission), de porter de 89 à 90 le nombre des membres du Comité de l'information et a nommé la Géorgie membre du Comité.

12. Le Comité de l'information se compose des États membres suivants :

Afrique du Sud	Géorgie	République arabe
Algérie	Ghana	syrienne
Allemagne	Grèce	République de Corée
Argentine	Guatemala	République démocratique du Congo
Bangladesh	Guinée	République populaire
Bélarus	Guyana	démocratique
Belgique	Hongrie	de Corée
Belize	Inde	République tchèque
Bénin	Indonésie	République-Unie
Brésil	Iran (République islamique d')	de Tanzanie
Bulgarie	Irlande	Roumanie
Burkina Faso	Israël	Royaume-Uni
Burundi	Italie	de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Chili	Jamaïque	Sénégal
Chine	Japon	Singapour
Chypre	Jordanie	Slovaquie
Colombie	Kazakhstan	Somalie
Congo	Kenya	Soudan
Costa Rica	Liban	Sri Lanka
Côte d'Ivoire	Malte	Togo
Croatie	Maroc	Trinité-et-Tobago
Cuba	Mexique	Tunisie
Danemark	Mongolie	Turquie
Égypte	Népal	Ukraine
El Salvador	Niger	Uruguay
Équateur	Nigéria	Venezuela
Espagne	Pakistan	Viet Nam
États-Unis d'Amérique	Pays-Bas	Yémen
Éthiopie	Pérou	Yougoslavie
Fédération de Russie	Philippines	Zimbabwe
Finlande	Pologne	
France	Portugal	
Gabon		

II. Questions d'organisation

A. Ouverture de la session

13. La séance d'organisation de la vingtième session du Comité s'est tenue au Siège de l'Organisation des Nations Unies le 4 mai 1998. La session a été ouverte par le Président, M. José Albert de Sousa (Portugal).

B. Élection du Bureau

14. Sur proposition du représentant de l'Égypte, le Comité a élu par acclamation M. Abdullahi Abubakar (Nigéria) Vice-Président pour achever un mandat du membre du Bureau qui n'était pas venu à expiration. Le Bureau du Comité pour la période 1997-1998 se compose donc des personnes suivantes :

Président : M. José Albert de Sousa (Portugal)

Vice-Présidents : M. Holger Martinsen (Argentine)
M. Abdullahi Abubakar (Nigéria)
M. Salman Abbasy (Pakistan)

Rapporteur : M. Alyaksei Skrypko (Bélarus)

C. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

15. À sa séance d'organisation, le Comité a adopté l'ordre du jour et le programme de travail (A/AC.198/1998/1), tels qu'ils avaient été modifiés :

- Ouverture de la session.
- Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail.
- Élection des membres du Bureau.
- Déclaration du Président.
- Déclaration du Secrétaire général adjoint.
- Débat général et examen des questions de fond :
 - Promotion de l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, destiné à renforcer la paix et la compréhension internationale et fondé sur la libre circulation et une diffusion plus large et mieux équilibrée de l'information;

- b) Poursuite de l'examen des politiques et activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information, compte tenu de l'évolution des relations internationales et des impératifs de l'instauration du nouvel ordre économique international et d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication;
- c) Évaluation et suivi des efforts déployés et des progrès réalisés par le système des Nations Unies dans le domaine de l'information et des communications.

7. Établissement et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session.

16. Le Comité a tenu les séances de fond de sa vingtième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, du 4 au 15 mai 1998. Il a tenu une reprise de sa session les 27 et 30 octobre 1998.

17. Pour l'examen du point 6 de l'ordre du jour, le Comité était saisi des rapports du Secrétaire général sur : a) l'application des mesures concernant les activités d'information et de communication (A/AC.198/1998/2; b) les activités du Comité commun de l'information des Nations Unies (A/AC.198/1998/3 et Corr.1).

D. Observateurs

18. Les États Membres ci-après ont participé à la session en qualité d'observateurs : Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Canada, Érythrée, ex-République yougoslave de Macédoine, Îles Salomon, Haïti, Jamahiriya arabe libyenne, Luxembourg, Malawi, Namibie, Oman, Panama, Qatar, République de Moldova, République dominicaine, Saint-Siège, Suriname et Tadjikistan.

19. Des représentants de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), du Fonds monétaire international (FMI), de l'Organisation internationale du Travail (OIT), de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et de l'Organisation de l'unité africaine (OUA) étaient également présents.

E. Questions diverses

20. Le Président a informé le Comité que l'Angola, les Îles Salomon et la République de Moldova avaient demandé à devenir membres du Comité.

III. Débat général et examen des questions de fond

21. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les États suivants membres du Comité : Algérie, Argentine, Bangladesh, Bélarus, Brésil, Chine, Costa Rica, Cuba, Égypte, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Ghana, Guyana, Indonésie (au nom des États membres du Groupe des 77 et de la Chine), Iran (République islamique d'), Jamaïque (au nom des États membres de la Communauté des Caraïbes), Japon, Kazakhstan, Liban, Népal, Pakistan, Pays-Bas (au nom des pays membres du Groupe des États d'Europe occidentale et autres États), Philippines, République arabe syrienne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (au nom des États membres de l'Union européenne et des pays associés), Tunisie, Ukraine, Uruguay et Viet Nam.

22. Des déclarations ont également été faites par les observateurs d'Haïti, de la Jamahiriya arabe libyenne et des Îles Salomon. Le Sous-Directeur général de l'UNESCO pour le secteur de la communication, de l'information et de l'informatique et le Président de l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU se sont également adressés au Comité.

23. En abordant les questions de fond dont le Comité était saisi, tous les intervenants ont déclaré qu'ils étaient sincèrement résolus à garantir la liberté de la presse et la liberté de l'information, libertés fondamentales indispensables à la démocratie et au développement. Ils se sont félicités de la célébration de la Journée mondiale de la liberté de la presse le 4 mai 1998, manifestation importante qui avait été organisée par le Département de l'information du Secrétariat de l'ONU en coopération avec l'UNESCO, l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU et le Comité mondial pour la liberté de la presse. Un certain nombre de délégations ont noté qu'il était particulièrement significatif d'organiser ce type de manifestation au moment de la célébration du cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme (résolution 217 A (III) de l'Assemblée générale). Nombre d'intervenants ont souligné la portée de l'article 19 de la Déclaration qui symbolisait l'importance qu'attachait la communauté internationale au droit à la liberté

d'expression et d'information. Un membre d'une délégation a mentionné un journaliste bien connu tué par des extrémistes dans son pays, ce qui n'empêchait pas que des centaines d'autres journalistes refusaient de baisser l'échine pour continuer à exercer leur profession. Toutes les délégations ont rendu hommage au dévouement des journalistes qui, de par le monde, s'acquittaient de leurs fonctions malgré les menaces et les tracasseries auxquelles ils étaient soumis quotidiennement. Une délégation a souligné qu'elle était déterminée à mettre en oeuvre la Déclaration d'Alma-Ata sur la promotion de médias indépendants et pluralistes en Asie, adoptée en 1992 lors d'un séminaire organisé par le Kazakhstan en collaboration avec l'ONU et l'UNESCO. Le représentant de l'UNESCO a informé le Comité que le Prix mondial de la liberté de la presse avait été attribué par l'UNESCO à un journaliste emprisonné et également évoqué l'incarcération d'un membre du jury décernant ce prix.

24. Plusieurs intervenants ont fait usage de l'expression «village mondial» pour décrire le monde à l'aube du XXI^e siècle. Pour reprendre les termes utilisés par un orateur, les réalisations technologiques dans le domaine de l'information avaient oblitéré «les problèmes liés au temps et à l'espace au sein des nations et entre ces dernières». Un certain nombre d'orateurs ont noté qu'il était extrêmement important que l'Organisation des Nations Unies ait pris des mesures pour que les pays en développement puissent, avec l'aide appropriée, pleinement bénéficier de la révolution informatique afin de faire face aux tâches du développement économique et social. Un intervenant, s'adressant au Comité au nom d'un groupe nombreux, de même que nombre d'autres orateurs, ont réaffirmé que, dans un monde où les disparités technologiques s'accroissent et le fossé entre pays développés et pays en développement allait s'élargissant, il était de la plus haute importance de créer un système d'information et de communication global plus juste et plus efficace fondé sur une circulation de l'information libre et équilibrée. Il était essentiel, d'après eux, que les pays en développement puissent tirer parti des progrès de l'informatique, car autrement le village mondial ne serait guère plus, selon un intervenant, qu'un «club de loisirs». Pour un autre représentant parlant au nom d'un groupe important, il était nécessaire de parvenir à un équilibre au niveau de la diffusion de l'information afin d'assurer une diversification des sources d'information et de créer des partenariats dans le secteur de l'information bénéficiant à tous. Selon lui, il convenait de soutenir les principes de la Charte des Nations Unies en permettant à l'ensemble de l'humanité d'avoir accès à l'information qui ne devait en aucun cas être le pré carré des médias d'un petit nombre de nations développées. Un représentant a indiqué que l'Organisation des Nations Unie devait prendre d'urgence des mesures en vue de mettre un terme au «colonialisme

de l'information» et promouvoir un flux plus équilibré d'informations ne dénaturant pas les réalités des pays en développement. Certaines délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que les médias ne faisaient pas suffisamment de place aux nouvelles provenant des pays en développement. Un orateur, s'adressant au Comité au nom d'un groupe nombreux, a reconnu l'importance que revêtait la coopération de l'UNESCO avec les agences de presse et les organismes de radiodiffusion des pays en développement pour la diffusion de l'information concernant des questions prioritaires.

25. Abordant les politiques et activités d'information de l'Organisation des Nations Unies, un certain nombre de délégations ont observé que le Comité de l'information ne jouait plus un rôle aussi marquant qu'auparavant pour l'initiative de réforme de l'Organisation dans les domaines clés de l'information et des communications. Comme l'a indiqué un intervenant, le Comité se trouvait quelque peu marginalisé. Les membres sont convenus qu'il était désormais temps, à la veille d'un siècle nouveau, que le Comité se manifeste en aidant le Secrétaire général à remanier le secteur essentiel que constituait l'information. Comme l'a dit un représentant, il était temps «de réfléchir au passé et de préparer l'avenir».

26. Un certain nombre d'intervenants ont abordé la question des méthodes de travail du Comité, estimant qu'il fallait mettre en place des rouages nouveaux pour aider le Comité à négocier et enclencher une dynamique nouvelle. Une délégation, prenant la parole au nom d'un groupe important, a indiqué que cette structure devrait être ouverte à tous, transparente et non spécialisée; un certain nombre d'autres intervenants se sont dits favorables à la création d'un groupe de travail à composition non limitée. De nombreux orateurs ont évoqué la nécessité de parvenir à un consensus au sein du Comité, une délégation jugeant toutefois que si important que soit le consensus, on pourrait être amené à changer pour s'adapter à l'esprit de réforme qui régnait à l'Organisation.

27. Tous les intervenants se sont félicités de la nomination de M. Kensaku Hogen à la direction du Département de l'information et souligné le fait que sa nomination à un poste de secrétaire général adjoint témoignait que l'on cherchait véritablement à faire de l'information et de la communication un élément clé de la gestion stratégique de l'Organisation et à renforcer une culture de la communication. Un hommage a été rendu à M. Samir Sanbar, l'ancien chef du Département, pour ses réalisations et ses efforts inlassables dans le domaine de l'information.

28. La majorité des délégations, favorable au rapport du Secrétaire général sur l'application des mesures concernant les activités d'information et de communication, a estimé qu'il constituerait une base très utile aux délibérations du Comité. Plusieurs délégations se sont également référées au

rapport du Groupe de travail sur la réorientation des activités d'information de l'Organisation des Nations Unies dont le Secrétaire général avait approuvé les idées forces. Les intervenants ont estimé que le Département de l'information, en tant qu'organe central d'information et de communication de l'Organisation, devrait être renforcé afin de répondre à l'attente des États Membres et des peuples du monde. Un grand nombre de délégations ont soutenu les nouveaux objectifs en matière d'information définis par le Secrétaire général dans son rapport. Nombre d'entre elles ont également estimé que lorsqu'il mettrait au point et appliquerait des propositions de réforme visant la réorientation du Département, le Secrétaire général devrait tenir pleinement compte des vues des États Membres. Toutes sont convenues que l'Organisation des Nations Unies devrait donner l'image d'une institution publique ouverte et transparente, et ont estimé que la communication n'était pas une fonction d'appui, le programme d'information étant un programme de fond de l'Organisation. Une délégation, prenant la parole au nom d'un groupe nombreux, de même que d'autres intervenants, ont de ce fait encouragé la participation active du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information à la prise de décisions au Secrétariat, estimant qu'il avait un rôle extrêmement important à jouer dans la stratégie de communication de l'Organisation des Nations Unies. Nombre d'intervenants ont exprimé leur appui au plan visant la création au sein de son cabinet d'un groupe de planification stratégique chargé de mettre en oeuvre un programme intégré en matière de communication, et espéré que ce groupe examinerait les vues des États Membres et les tiendrait informés. Une autre délégation a souligné que toute directive stratégique impliquait un choix et que, dans ce contexte, il importait que le Département de l'information exécute les activités choisies par l'Assemblée générale. Plusieurs délégations ont indiqué qu'elles souhaitaient que le Département veille à l'impartialité et à l'objectivité des activités d'information de l'Organisation des Nations Unies.

29. Nombre d'intervenants se sont accordés à dire qu'il importait que les Nations Unies diffusent d'une seule voix un message d'appui aux pays en développement et au développement en général. Pour citer l'un d'entre eux, l'ONU devait, en toute objectivité, «faire entendre ceux qui ne peuvent se faire entendre» partout dans le monde. Un autre a estimé qu'il fallait renforcer le rôle de l'information pour stimuler l'assistance au développement dans le monde entier. Plusieurs délégations sont convenues que l'information avait aussi un rôle crucial à jouer dans la promotion de la paix mondiale.

30. Les orateurs ont été nombreux à estimer que, pour s'acquitter des tâches qui l'attendaient, le Département de l'information devait disposer de ressources suffisantes. Ils

l'ont félicité d'avoir utilisé tous les moyens de communication pour diffuser ses informations et ont fait remarquer que ses activités avaient pâti de la diminution des ressources allouées dans le budget de 1998-1999. L'un des intervenants, n'approuvant pas «une réduction proportionnelle arbitraire du budget du Département de l'information», estimait qu'il fallait revoir régulièrement chaque activité pour en évaluer la pertinence, l'utilité et l'efficacité. Nombreux étaient ceux qui, craignant qu'une nouvelle réduction n'entame la capacité du Département de s'acquitter de ses nombreuses tâches et responsabilités, ont souligné qu'il fallait impérativement mener à bien les activités en matière d'information prescrites par les organes délibérants. Ils ont souligné que toute modification desdites activités devait être approuvée par les États Membres. Un orateur a estimé qu'il ne serait pas souhaitable de faire appel à des contributions privées pour compenser le manque de ressources financières, car cela risquait de modifier les priorités fixées par les États Membres. Un autre a cité une déclaration de la Vice-Secrétaire générale de l'Organisation des Nations Unies, selon laquelle la réforme était plus qu'une simple rationalisation des structures et un examen des postes et des budgets, et qu'il s'agissait plutôt de veiller à ce que l'ONU garde sa pertinence et dispose des moyens nécessaires pour relever les défis actuels et futurs.

31. Une délégation, intervenant au nom d'un groupe nombreux, a déclaré partager cet avis : le groupe qu'elle représentait respectait pleinement la responsabilité autonome qu'avait le Secrétaire général en ce qui concernait la structure et le fonctionnement du Secrétariat, et estimait que l'objectif de la réforme devait être non pas seulement de réduire les coûts mais aussi de rendre les activités d'information plus rentables et plus efficaces. Une délégation, intervenant au nom d'un groupe, a dit appuyer l'objectif du Secrétaire général, qui était de faire diffuser le message des Nations Unies de manière plus vigoureuse et concentrée, pour plus d'efficacité, et, à cette fin, elle a approuvé l'effort de réforme engagé par le Secrétaire général. Les États Membres devaient pour leur part accepter de donner plus de latitude au Département de l'information pour lui permettre de mener à bien ses multiples tâches. Plusieurs délégations ont dit attendre avec intérêt le détail de la nouvelle stratégie de communication des Nations Unies, et l'une d'entre elles s'est déclarée déçue du caractère trop général des informations données sur le plan de réorientation dans le rapport du Secrétaire général. Une autre a estimé que ce n'était qu'en faisant de la communication et de l'information une question intersectorielle dans tous ses programmes et activités que l'ONU pourrait vraiment réaliser l'objectif qui lui tient à coeur depuis longtemps, à savoir diffuser son message de paix, de justice et de développement dans le monde entier.

32. Quant aux activités d'information spécifiques, plusieurs délégations se sont accordées à dire que les priorités du Département de l'information en 1998, dont les grandes lignes figuraient dans le rapport du Secrétaire général, devraient être d'informer le grand public sur le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une cour criminelle internationale, le cinquantième anniversaire des forces de maintien de la paix des Nations Unies et la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la lutte contre la drogue. Une délégation a dit, au nom d'un groupe, attendre avec intérêt la publication d'un programme d'information à l'appui de la session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à l'examen et à l'évaluation du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement⁴, prévue pour 1999. Plusieurs intervenants se sont déclarés favorables au programme du Département en faveur de la Palestine et à la poursuite de ce programme, et nombre d'autres ont demandé plus d'information sur la décolonisation. Une délégation s'est félicitée de la publicité qu'avait récemment faite le Département au rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durable en Afrique. Une autre a proposé que le Département envisage de faire largement connaître le problème de l'ancien site soviétique d'essais nucléaires près de Semipalatinsk dans son pays. Nombre de délégations, soulignant l'ampleur et les effets néfastes de plus en plus marqués du désastre de Tchernobyl, ont encouragé le Département, en coopération avec d'autres organes compétents du système des Nations Unies, à continuer de développer les efforts pour sensibiliser encore davantage le public mondial aux conséquences de cette catastrophe. Selon plusieurs d'entre elles, le Département devrait renforcer ses activités pour mettre en lumière les problèmes socioéconomiques auxquels se heurtent les pays en transition. Cela, de l'avis d'un intervenant, pourrait contribuer à amener la communauté internationale à appuyer la réalisation de transformations démocratiques et économiques dans ces pays. Les orateurs ont été nombreux à souligner l'importance de l'élément information comme partie intégrante de toutes les opérations de maintien de la paix et autres opérations sur le terrain. À leur avis, il était d'importance cruciale que la population du pays hôte soit bien informée des mandats et des objectifs de ces missions.

33. La plupart des intervenants ont appuyé les vues exprimées dans le rapport du Secrétaire général sur l'importance des partenariats avec les entités qui rediffusaient les informations, ces agents de liaison étant à leur avis absolument essentiels si l'on voulait toucher les populations de la planète. Plusieurs délégations ont toutefois formulé une mise en

garde : la coopération des organisations non gouvernementales était certes fort appréciée dans l'exécution de l'oeuvre des Nations Unies, mais il ne fallait prendre aucune mesure qui touche le caractère d'organisme intergouvernemental de l'Organisation. Plusieurs autres délégations ont trouvé utile que le Département de l'information ait des contacts avec les médias et la société civile, mais rappelé que c'était la responsabilité qu'avait ce département de servir les États Membres qui devait primer. En revanche, nombre d'intervenants ont souligné que l'ONU devait continuer d'établir des partenariats durables avec les organisations non gouvernementales, les médias, les établissements d'enseignement et d'autres représentants de la société civile. Convaincue que la jeunesse devait être la cible première des programmes d'information, une délégation a convenu qu'il importait que le Département établisse des contacts avec les établissements d'enseignement. Une autre appuyait les programmes du Département en faveur des jeunes, comme le CyberSchoolBus (car scolaire cybernétique). Plusieurs intervenants ont relevé avec satisfaction que le Secrétaire général entendait renforcer les relations de travail entre le Département des opérations de maintien de la paix, le Département des affaires politiques, le Département des affaires économiques et sociales et le Département de l'information.

34. Toutes les délégations ont loué l'important travail qu'accomplissaient les centres d'information des Nations Unies, portant le message de l'Organisation aux niveaux national et régional, car c'était là que l'opinion publique se formait. Nombre d'entre elles étaient convaincues que ces centres représentaient un élément essentiel des efforts de sensibilisation et de diffusion de l'ONU, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition. Un intervenant a dit que ces centres d'information faisaient du bon travail en maintenant des contacts stratégiques avec les publics influents, ce qui en faisait un élément très important de la stratégie d'information de l'Organisation. Plusieurs délégations ont fait observer que le rôle des centres différait selon les besoins spécifiques des pays où ils se trouvaient. Quelques-unes se sont inquiétées de la réduction des ressources affectées aux centres et ont estimé qu'il fallait leur prévoir un financement suffisant pour leur permettre de s'acquitter de leurs fonctions, surtout ceux situés dans des pays où les médias locaux étaient moins développés. Une autre délégation a estimé qu'il importait que les fonctionnaires nationaux de l'information en poste sur le terrain soient formés à l'utilisation des nouvelles technologies.

35. Pour ce qui était de l'opération d'intégration des centres d'information avec les bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), nombre d'orateurs se sont accordés à dire qu'il fallait l'aborder au cas

par cas, en tenant compte des vues du pays hôte, étant entendu que les fonctions d'information et l'autonomie des centres ne devraient en aucun cas en pâtir. Une délégation parlant au nom d'un groupe nombreux s'est inquiétée des problèmes survenant lors l'intégration des centres d'information, et plusieurs autres ont dit partager cette préoccupation. Une délégation a déclaré approuver l'intention du Secrétaire général de créer une seule «maison des Nations Unies» dans chaque pays et une autre, qui partageait cet avis, a engagé le Département de l'information à continuer, chaque fois que possible, à intégrer les centres d'information des Nations Unies sous une seule bannière. Plusieurs intervenants ont estimé que l'intégration ne servait pas efficacement l'intérêt supérieur de l'ONU et ses responsabilités en matière d'information, et l'un d'eux a demandé qu'on réexamine l'opération d'intégration en tenant compte de l'expérience acquise sur le terrain.

36. De nombreuses délégations ont évoqué les réalisations des centres d'information établis dans leur pays. Le centre de Tokyo par exemple remplissait une fonction essentielle en éclairant le public japonais sur les activités des Nations Unies. On a exposé l'essentiel des activités d'information que menait au Costa Rica l'Université pour la paix, remerciant le Comité de son soutien à cet établissement. Le centre de Téhéran avait noué de très fructueux liens de coopération avec divers organismes nationaux, publics et autres, de la République islamique d'Iran. Le service d'information du bureau des Nations Unies à Minsk accomplissait un travail jugé extrêmement utile par le Gouvernement du pays. Le centre d'Accra a été lui aussi mentionné avec des éloges.

37. Il fallait, selon une délégation, établir un modèle de centre d'information assez souple pour que les pays puissent l'adapter à leur usage, et aborder avec prudence la question des pôles régionaux, en tenant bien compte des multiples facteurs à considérer. Selon une autre délégation, ce n'était pas en supprimant ou réduisant les moyens des services locaux qui fonctionnaient bien qu'il fallait mettre en place des «plaques tournantes» de l'information dans les régions. Lorsqu'un pays voulait voir ouvrir un centre d'information des Nations Unies dans sa capitale, il était vivement souhaitable, a-t-on dit, que sa demande soit considérée sans attendre. Il a de nouveau été demandé qu'un centre soit établi à Port-au-Prince, et une délégation parlant au nom d'un groupe a demandé à nouveau qu'un fonctionnaire de l'information soit affecté au bureau du PNUD à Kingston, qui dessert plusieurs îles.

38. Les délégations ont toutes été favorables à l'importance donnée dans le rapport du Secrétaire général aux possibilités qu'ouvrent les nouvelles technologies de l'information. Convaincues des avantages que les voies de communication

d'Internet présentent pour l'ONU, elles ont loué le Département de l'information d'exploiter cette nouvelle filière et d'être résolument entré dans l'ère de la télématique. Beaucoup l'ont félicité d'assurer d'excellents services électroniques dont l'utilité était largement démontrée chaque jour, et d'enrichir toujours davantage la page d'accueil des Nations Unies sur le World Wide Web. Plusieurs délégations l'ont engagé à développer son information électronique dans les six langues de l'ONU, afin que le monde en développement puisse en profiter aussi bien que les pays développés. Selon une délégation, il fallait veiller à éliminer de l'information diffusée par les nouvelles technologies tout ce qui faisait l'apologie de la violence ou de l'immoralité.

39. Deux délégations ont constaté que les 185 missions permanentes étaient maintenant reliées au site Web et aux autres bases de données de l'ONU. Plusieurs ont noté avec satisfaction que la Bibliothèque Dag Hammarskjöld s'était informatisée. L'activité de la Bibliothèque était remarquable, et il faudrait l'aider par tous les moyens à la développer. Elle faisait oeuvre novatrice en diffusant par courrier électronique de très utiles renseignements, a jugé une autre délégation, qui s'est aussi réjouie que, grâce à l'initiative du Département, les missions permanentes puissent maintenant toutes accéder aux données électroniques. Plusieurs délégations ont dit que les travaux du Comité et ceux du Groupe de travail spécial à composition non limitée sur l'informatique du Conseil économique et social devraient être complémentaires et viser à mettre les avantages de l'informatique au service de l'ONU et des États Membres. Une délégation a relevé que l'ONU n'avait pas établi d'instance centralisée pour planifier et budgétiser l'introduction des technologies modernes, a loué le Département de ce qu'il faisait de sa propre initiative pour parfaire la page d'accueil de l'ONU et a souhaité que l'on s'occupe davantage de cet aspect et que l'on revoie l'affectation des fonds.

40. Mais, tout en mesurant les avantages des moyens électroniques, qui permettent de communiquer beaucoup plus d'informations à beaucoup plus de gens, les délégations estimaient pour la plupart qu'il ne fallait pas renoncer pour autant aux moyens de diffusion classiques, particulièrement importants pour le monde en développement. Ainsi, il était bon, selon elles, que le Département continue de renforcer la Radio des Nations Unies. Il a été suggéré de faire indiquer aux États Membres à qui précisément étaient destinés les programmes de cette station de radio et sur quelle fréquence ils étaient captés. Plusieurs délégations, soulignant le travail remarquable réalisé par la section caraïbe de la Radio des Nations Unies, ont soutenu la création d'un programme complet en français et en créole pour Haïti, qui aurait dû être chose faite depuis longtemps, et ont demandé l'établissement

d'un rapport à ce sujet. Une délégation a dit que les organes d'information de son pays tiraient maintenant davantage d'éléments utiles de l'émission radiophonique «Nouveaux contacts» du Département. Selon une autre délégation, les stations émettant en espagnol devraient recevoir leurs programmes par Internet. Plusieurs délégations ont dit qu'il fallait davantage d'émissions en russe à la Radio des Nations Unies, de même qu'il fallait davantage de publications dans cette langue. Une délégation a cité l'exemple de pays lusophones, dont le sien, qui s'étaient entendus avec la Radio des Nations Unies pour lui faire diffuser des informations en portugais.

41. Plusieurs délégations ont été favorables à l'étude de faisabilité concernant une station radiophonique internationale à l'ONU, et en attendaient avec intérêt les résultats, l'une d'entre elles regrettant que le Comité n'ait pas participé à la préparation de cette étude. Le Département devait se doter des moyens voulus à titre prioritaire, ont estimé de nombreuses délégations, dont l'une a cependant spécifié qu'il fallait absolument tenir compte, ce faisant, des intérêts des pays en développement. Plusieurs autres délégations se demandaient, quant à elles, s'il était bien nécessaire que l'ONU diffuse directement des émissions dans l'ensemble du monde. L'une d'entre elles a engagé le Département à étudier s'il ne serait pas possible de tirer davantage parti des moyens qu'offrent les réseaux de presse internationaux, pour éviter d'entrer en concurrence avec eux. Une autre délégation pensait au contraire que l'ONU devait avoir une station internationale, qui serait très utile pour les petites îles en développement, et qui en outre lui permettrait chaque jour de se faire mieux connaître partout dans le monde et de combler dans une certaine mesure les différences entre pays en matière d'information. Une délégation a estimé que le Département ne s'intéressait pas assez à la télévision.

42. Une délégation a protesté contre la «violation de sa souveraineté nationale par des émissions de radio et de télévision d'un autre pays» qui étaient spécialement dirigées contre son pays à des «fins subversives».

43. Un orateur a plaidé en faveur d'un renforcement général des publications des Nations Unies, tandis qu'un autre a demandé que l'on poursuive la rationalisation du programme de publication actuel du Département, vu l'importance qu'il y avait en ce moment à travailler en fonction des coûts et de la clientèle ciblée. En ce qui concerne la question de la diversité linguistique, une délégation a dit que l'information en anglais était d'une «utilité extrêmement limitée» pour son peuple, et a donc demandé que les publications et les programmes de radio soient produits dans toutes les langues officielles, notamment en russe. Plusieurs délégations ont soutenu ce point de vue et souligné l'importance du russe

pour les citoyens des pays membres de la Communauté d'États indépendants. Un intervenant a dit que les publications et la documentation audiovisuelle en chinois, de même que les produits électroniques, étaient «encore loin d'être suffisants». Sur le même sujet, une délégation a demandé que le Département de l'information «diversifie ses programmes linguistiques» et les étende notamment au farsi. Plusieurs délégations ont demandé qu'il y ait davantage de produits en arabe.

44. Quant aux relations du Département avec la presse, un intervenant a dit que le Bureau du porte-parole du Secrétaire général fournissait avec compétence et en temps voulu des informations complètes aux médias, et un autre a remercié le Département pour les services que celui-ci assurait aux correspondants. Un autre orateur a dit que le Département devait s'employer en priorité à mettre les communiqués de presse à la disposition des délégations. Le représentant des organes de presse accrédités au Siège a dit que l'actuel Secrétaire général avait été très facile d'accès dans ses rapports avec les médias. Il a plaidé en faveur d'une égalité de traitement dans les relations de l'Organisation avec la presse. Un certain nombre d'intervenants se sont dits favorables aux programmes de formation à l'intention des spécialistes de l'information de pays en développement et se sont félicités des progrès accomplis par le Département de l'information dans la formation d'agents de la radio et de la télévision et de journalistes de ces pays.

45. Une délégation a salué le Service des visiteurs du Département de l'information pour l'important travail qu'il accomplissait et a exprimé en particulier sa gratitude aux agents du groupe des visites guidées. Elle a exprimé l'espoir que les limites imposées à la taille des groupes de visite pourraient être levées de manière à accroître la productivité.

46. À la fin du débat général, le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information a fait une déclaration dans laquelle il a répondu à certaines des questions posées par les délégations.

IV. Établissement et adoption du rapport que le Comité présentera à l'Assemblée générale à sa cinquante-troisième session

47. Le Comité a ensuite abordé le point 7 de son ordre du jour et a mené un débat sur les procédures de négociation. Pour un groupe, les négociations devaient se dérouler au sein du bureau du Comité, avec la participation des représentants des groupes régionaux et du Groupe des 77 et de la Chine. Un groupe important a soutenu que le Comité se devait d'adopter

des procédures plus transparentes et que les négociations devaient avoir lieu dans un groupe de travail à composition non limitée. À la fin des débats, le Président a dit qu'il engagerait des consultations officieuses en vue d'examiner les projets de résolution et a invité toutes les délégations intéressées à participer à ces consultations qui commencent le lendemain matin. Le Comité a adopté cette ligne de conduite.

48. À sa 7e séance, le 15 mai 1998, le Comité de l'information a décidé par consensus de recommander à l'Assemblée générale l'adoption des résolutions et du projet de décision ci-après :

Projet de résolution A

L'information au service de l'humanité

L'Assemblée générale,

Prenant acte de l'important rapport d'ensemble présenté par le Comité de l'information⁵,

Prenant acte également du rapport du Secrétaire général sur les questions relatives à l'information⁶,

Demande instamment que tous les pays, le système des Nations Unies dans son ensemble et toutes les parties intéressées, réaffirmant leur attachement aux principes de la Charte des Nations Unies, aux principes de la liberté de la presse et de la liberté de l'information et à ceux de l'indépendance, du pluralisme et de la diversité des médias, jugeant profondément préoccupantes les disparités existant entre pays développés et pays en développement et leurs conséquences de tous ordres sur l'aptitude des médias publics, privés ou autres et des particuliers des pays en développement à diffuser l'information et à faire connaître leurs vues et leurs valeurs culturelles et éthiques grâce à la production culturelle endogène, de même qu'à assurer la diversité des sources de l'information et le libre accès à cette dernière, et considérant dans ce contexte l'appel lancé en faveur de ce que l'on a appelé, à l'Organisation des Nations Unies et dans plusieurs instances internationales, «un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication», conçu comme un processus évolutif et continu :

a) Coopèrent et agissent de manière concertée afin d'atténuer les disparités dans la façon dont l'information circule à tous les niveaux en fournissant une assistance accrue pour développer les infrastructures et les capacités de communication dans les pays en développement, compte dûment tenu de leurs besoins et du rang de priorité que ces pays confèrent à ces domaines, de manière à leur permettre, ainsi qu'à leurs médias publics, privés ou autres, d'élaborer librement et indépendamment leurs propres politiques d'infor-

mation et de communication ainsi que de faire participer davantage les médias et les particuliers au processus de communication, et à assurer la libre circulation de l'information à tous les niveaux;

b) Fassent en sorte que les journalistes puissent travailler librement et efficacement, toute attaque contre leur personne étant résolument condamnée;

c) Aident à poursuivre et renforcer les programmes de formation pratique destinés aux journalistes des organes de presse, de radio et de télévision publics, privés et autres, des pays en développement;

d) Épaulent l'action régionale et les efforts de coopération que les pays en développement font conjointement et avec les pays développés pour améliorer leur capacité de communication, l'infrastructure de leurs médias et leurs techniques de communication, notamment en matière de formation et de diffusion de l'information;

e) S'efforcent de fournir aux pays en développement et à leurs médias, publics, privés ou autres, en complément de la coopération bilatérale, tout l'appui et toute l'aide possibles, compte dûment tenu de leurs intérêts et de leurs besoins dans le domaine de l'information et des mesures déjà prises par le système des Nations Unies, et notamment :

i) De mettre en valeur les ressources humaines et techniques voulues pour améliorer les systèmes d'information et de communication des pays en développement et aider à poursuivre et renforcer des programmes de formation pratique bénéficiant d'appuis publics et privés comme il en existe déjà dans l'ensemble du monde en développement;

ii) D'instaurer des conditions qui permettent aux pays en développement ainsi qu'à leurs médias, publics, privés ou autres, de se doter, en utilisant les ressources nationales et régionales, des techniques de communication qui répondent à leurs besoins nationaux ainsi que des éléments de programmes nécessaires, notamment pour la radio et la télédiffusion;

iii) D'aider à créer et développer des réseaux de télécommunication sous-régionaux, régionaux et interrégionaux, notamment entre pays en développement;

iv) De faciliter, selon qu'il conviendra, l'accès des pays en développement aux techniques de communication de pointe disponibles sur le marché;

f) Appuient sans réserve le Programme international pour le développement de la communication⁷ institué par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science

et la culture, qui devrait soutenir les médias publics aussi bien que privés.

Projet de résolution B

Politique et activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information

L'Assemblée générale,

Rappelant sa décision de renforcer le rôle du Comité de l'information en tant que principal organe subsidiaire chargé de lui faire des recommandations touchant les activités du Département de l'information du Secrétariat,

Se félicitant que le Secrétaire général ait nommé un Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information, le titulaire devant diriger le Département de l'information, et notant que le Secrétaire général souscrit à l'avis exprimé par l'Équipe spéciale sur la réorientation des activités d'information des Nations Unies dans son rapport⁸ intitulé «Optique mondiale, approches locales : une stratégie de communication pour l'Organisation des Nations Unies», selon lequel le volet «Information et communications» devait être au cœur de la gestion stratégique de l'Organisation,

1. *Réaffirme* des dispositions de sa résolution 13 (I) du 13 février 1946, par laquelle elle a créé le Département de l'information du Secrétariat;

2. *Demande* au Secrétaire général d'appliquer intégralement les recommandations formulées au paragraphe 2 de sa résolution 48/44 B du 10 décembre 1993 en ce qui concerne la politique et les activités des Nations Unies en matière d'information;

3. *Se déclare préoccupée* par la tendance à réduire les ressources allouées au Département de l'information, et réitère que tout changement ou toute réduction du budget doit être opéré conformément aux règles budgétaires existantes, compte tenu de l'Article 17 de la Charte des Nations Unies;

4. *Demande* au Secrétaire général de continuer à exécuter intégralement tous les mandats qu'elle a définis;

5. *Prend note* du cadre conceptuel pour la réorientation des activités d'information des Nations Unies que le Secrétaire général a esquissé dans son rapport sur l'application des mesures concernant les activités d'information et de communication⁹, engage le Secrétaire général à préciser encore ses propositions de réorientation des activités de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine de l'information et de la communication, compte tenu des vues des États Membres à ce sujet, et le prie de présenter un projet détaillé sur cette question au Comité de l'information pour qu'il l'examine à sa vingt et unième session en 1999;

6. *Souligne* que la réorientation du Département de l'information devrait avoir pour effet de maintenir et d'améliorer les activités qu'il consacre aux domaines présentant un intérêt particulier pour les pays en développement et autres pays ayant des besoins spéciaux, y compris les pays en transition, et de concourir à combler le fossé existant entre pays en développement et pays développés dans le domaine crucial de l'information et de la communication;

7. *Prend note avec intérêt* des efforts déployés par le Secrétaire général pour rendre le Département de l'information mieux à même de mettre en place des antennes d'information dans les opérations de maintien de la paix et autres opérations hors Siège de l'Organisation des Nations Unies et d'en assurer le fonctionnement efficace, et prie le Secrétariat de continuer à veiller à ce que le Département soit associé à la phase de planification des futures opérations grâce à des consultations et des activités de coordination avec les autres départements organiques;

8. *Encourage* le Secrétaire général à renforcer encore, selon qu'il conviendra, les dispositifs de consultation entre le Département de l'information et les autres départements organiques du Secrétariat, en particulier ceux qui s'occupent de questions de développement;

9. *Prend note* du rapport sur l'examen des publications du Département de l'information que le Secrétaire général a présenté au Comité de l'information à sa dix-neuvième session¹⁰, et engage le Secrétaire général à ne ménager aucun effort pour assurer la production et la diffusion de toutes les grandes publications du Département dans les délais prescrits et dans toutes les langues officielles de l'Organisation;

10. *Souligne* que les publications du Département doivent répondre à un besoin précis, ne pas faire double emploi avec d'autres publications du système des Nations Unies, et être produites aux moindres frais;

11. *Prie instamment* le Secrétaire général de ne ménager aucun effort pour que les publications, de même que les autres productions du Département de l'information, donnent des informations détaillées, objectives et équitables sur les questions dont l'Organisation est saisie et traduisent un souci d'indépendance, d'impartialité, d'exactitude et de totale conformité aux résolutions et décisions de l'Assemblée générale;

12. *Demande* au Secrétaire général de veiller à ce que les représentants des États Membres aient pleinement et directement accès aux réunions d'information organisées au Siège par le Bureau de son porte-parole et de faire diffuser plus largement les comptes rendus de ces réunions;

13. *Demande également* au Secrétaire général de ne rien négliger pour que toutes les informations devant être présentées aux médias soient portées en temps utile à la connaissance des délégations;

14. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur l'évaluation des publications produites par le Département de l'information dans le domaine du développement, qui a été présenté au Comité de l'information à sa dix-neuvième session¹¹, et prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour mieux répondre à la nécessité de diffuser plus largement l'information relative au développement;

15. *Accueille avec satisfaction* le rapport du Secrétaire général sur l'évaluation de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, qui a été présenté au Comité de l'information à sa dix-neuvième session¹², et invite le Secrétaire général à poursuivre ses efforts pour faire utiliser à la Bibliothèque les technologies les plus avancées, afin que celle-ci demeure, pour les États Membres et les autres usagers, une source largement accessible d'informations sur l'Organisation des Nations Unies et joue un rôle accru à cet égard;

16. *Réaffirme* l'importance que les États Membres attachent à la fonction des centres d'information des Nations Unies, qui doivent diffuser efficacement dans le monde entier, en particulier dans les pays en développement et les pays en transition, et surtout dans les pays où il faudrait que l'action de l'Organisation soit mieux comprise, une information complète et détaillée sur cette action;

17. *Réaffirme également* que les centres d'information des Nations Unies jouent pour l'essentiel le rôle défini par le Comité de l'information dans son rapport sur les travaux de sa neuvième session¹³;

18. *Prend note* des propositions contenues dans le rapport de l'Équipe spéciale du Secrétaire général sur la réorientation des activités d'information des Nations Unies⁸ en ce qui concerne les centres d'information des Nations Unies, y compris la proposition tendant à organiser un réseau de centres d'information des Nations Unies et à créer des pôles régionaux, et note que le Département de l'information examine actuellement ces propositions;

19. *Prend note aussi* du rapport du Secrétaire général sur les résultats de l'expérience d'intégration des centres d'information des Nations Unies aux bureaux extérieurs du Programme des Nations Unies pour le développement, qui a été présenté au Comité de l'information à sa dix-neuvième session¹⁴;

20. *Prend note en outre* de l'observation faite par l'Équipe spéciale du Secrétaire général sur la réorientation des activités d'information des Nations Unies concernant les

problèmes majeurs auxquels certains centres d'information intégrés se sont heurtés en s'acquittant de leurs fonctions d'information et de communication, et prie le Secrétaire général d'en tenir compte;

21. *Souligne* que l'opération d'intégration doit désormais être exécutée dans un souci d'économie, au cas par cas, compte tenu des vues du pays hôte et de façon que l'intégration ne nuise pas au rôle d'information et à l'autonomie des centres d'information des Nations Unies, et prie le Secrétaire général de présenter un rapport à ce sujet au Comité de l'information à sa vingt et unième session;

22. *Souligne également* qu'il convient de revoir les cas antérieurs d'intégration de centres d'information des Nations Unies, conformément au paragraphe 87 de la section III de sa résolution 52/220 du 22 décembre 1997, en vue de rectifier la situation si nécessaire;

23. *Demande* qu'il soit tenu pleinement compte des vues des États Membres lors de l'élaboration de propositions concernant la création de pôles régionaux;

24. *Réaffirme* le rôle qui lui revient quant à l'ouverture de nouveaux centres d'information des Nations Unies, et invite le Secrétaire général à faire les recommandations qu'il pourra juger utiles touchant la création et l'emplacement de ces centres;

25. *Prend note* des informations communiquées par le Secrétaire général concernant l'allocation de ressources aux centres d'information des Nations Unies en 1996¹⁵, et demande au Secrétaire général de continuer à étudier les moyens d'assurer une répartition rationnelle et équitable des ressources disponibles entre tous les centres d'information, et de rendre compte au Comité de l'information à sa vingt et unième session;

26. *Se félicite* des mesures prises par certains États Membres pour apporter un soutien financier et matériel aux centres d'information des Nations Unies se trouvant dans leurs capitales, et invite le Secrétaire général à consulter, le cas échéant, les États Membres, par le truchement du Département de l'information, quant à la possibilité d'apporter aux centres, à titre volontaire, un soutien accru au niveau national, sachant que cet appui ne devrait pas se substituer à l'affectation de toutes les ressources financières nécessaires aux centres d'information des Nations Unies dans le budget-programme de l'Organisation;

27. *Prend note* des demandes présentées par le Gabon, la Guinée, Haïti et le Kirghizistan en ce qui concerne la création de centres ou d'antennes d'information des Nations Unies;

28. *Constate* que la coopération ne cesse de se renforcer entre le Département de l'information et l'Université de la paix, au Costa Rica, qui fait office de centre de promotion des activités de l'Organisation et de diffusion de ses documents d'information;

29. *Est fermement convaincue* que, pour diffuser largement et rapidement, avec exactitude et impartialité, des informations sur les activités de l'Organisation, les communiqués de presse de l'Organisation doivent continuer de paraître dans les deux langues de travail du Secrétariat, l'anglais et le français, et, lorsque les circonstances l'exigent, dans d'autres langues, et souligne qu'il importe que ces communiqués de presse continuent de paraître rapidement et demeurent d'une haute qualité dans les deux langues de travail;

30. *Souligne* que la radio est l'un des médias les plus économiques dont dispose le Département de l'information, que sa portée est considérable et qu'elle constitue un instrument important au service des activités des Nations Unies dans des domaines tels que le développement et le maintien de la paix, conformément à sa résolution 48/44 B;

31. *Prend note* du rapport du Secrétaire général sur la création d'une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies¹⁶;

32. *Prie* le Secrétaire général de présenter un rapport sur la conception et l'ampleur du projet pilote relatif à une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies, qui sera examiné par le Comité de l'information à sa vingt et unième session en 1999;

33. *Note*, dans ce contexte, que le Département de l'information se propose de demander aux États Membres s'ils sont disposés à offrir des installations techniques pour le projet pilote et le prie de rendre compte des résultats de ses recherches dans le rapport mentionné au paragraphe 32 ci-dessus;

34. *Se déclare favorable* à l'inclusion, dans la page d'accueil de l'Organisation des Nations Unies sur Internet, d'émissions de la Radio des Nations Unies dans toutes les langues disponibles;

35. *Souligne* qu'il demeure important que le Département de l'information recoure aux moyens traditionnels et aux médias pour diffuser l'information sur les Nations Unies, et l'encourage à tirer pleinement parti des derniers progrès des techniques de l'information, tels qu'Internet, de façon à améliorer aux moindres frais la diffusion de cette information, en tenant compte de la diversité linguistique de l'Organisation;

36. *Se félicite* des mesures que prend le Département de l'information pour renforcer les moyens qui lui permettent de gérer et coordonner la page d'accueil de l'Organisation des Nations Unies et de communiquer les informations qui doivent y figurer;

37. *Constate avec satisfaction* que le Département de l'information exécute un programme à l'intention des journalistes de la radio et de la presse écrite de pays en développement et demande que le programme soit encore élargi afin d'accueillir un plus grand nombre de stagiaires de ces pays ainsi que des stagiaires de pays en transition;

38. *Souligne* de travail important qu'effectue l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et sa collaboration avec des agences de presse et des organismes de radio et de télédiffusion des pays en développement, de façon à diffuser l'information sur des questions prioritaires;

39. *Prie* le Département de l'information de continuer à assurer le plus large accès possible aux visites guidées des bâtiments de l'Organisation et de veiller à ce que les expositions organisées dans les locaux ouverts au public restent aussi instructives, actuelles, pertinentes et technologiquement novatrices que possible;

40. *Prie instamment* le Département de l'information de prendre les mesures nécessaires, en fournissant des informations pertinentes et objectives, en vue de contribuer à la réalisation des principaux objectifs du rapport du Secrétaire général sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique¹⁷;

41. *Rappelle* ses résolutions relatives aux conséquences de la catastrophe de Tchernobyl, en particulier les résolutions 51/138 B du 13 décembre 1996 et 52/172 du 16 décembre 1997, et encourage le Département de l'information, en coopération avec les pays intéressés et avec les organisations et organismes pertinents du système des Nations Unies, à continuer de prendre les mesures voulues pour sensibiliser le public du monde entier aux conséquences de cette catastrophe;

42. *Prie* le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa vingt et unième session en 1999, et à l'Assemblée générale, à sa cinquante-quatrième session en 1999, des activités du Département de l'information et de la suite donnée aux recommandations figurant dans la présente résolution;

43. *Décide* qu'à partir de la vingt et unième session du Comité de l'information, le rapport de ce dernier sera établi par un groupe de travail à composition non limitée;

44. *Prie* le Comité de l'information de lui faire rapport à sa cinquante-quatrième session;

45. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa cinquante-quatrième session la question intitulée «Questions relatives à l'information».

Projet de décision

Augmentation du nombre des membres du Comité de l'information

L'Assemblée générale décide de porter de 90 à 93 le nombre des membres du Comité de l'information et de nommer l'Angola, les Îles Salomon et la République de Moldova membres du Comité.

49. Après l'adoption des projets de résolution et du projet de décision, le Comité a entendu des déclarations des Pays-Bas (au nom des pays membres du groupe des États d'Europe occidentale et autres États et du Japon), du Japon, de l'Indonésie (au nom des pays membres du Groupe des 77 et de la Chine), de la Jamaïque, du Brésil, de la République arabe syrienne, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (au nom des pays membres de l'Union européenne), de l'Italie et de la Côte d'Ivoire.

50. Le représentant des Pays-Bas a dit son groupe généralement satisfait des résultats de la session du Comité, de même que de l'ambiance constructive où s'étaient déroulés les débats. Il a toutefois regretté qu'ait été ignoré le consensus obtenu à l'échelon de l'Assemblée générale, visant le mécanisme de consultation souvent désigné sous le nom de «Bureau élargi». Il a souligné que son groupe restait persuadé que le Bureau élargi avait bien servi le Comité et ses membres et que les résultats obtenus à la session en cours n'étaient guère différents de ceux auxquels on arrivait du temps où on avait recours au Bureau élargi. Son groupe regrettait qu'il n'ait pas été possible de tenir un débat détaillé sur le paragraphe du projet de résolution A où était mentionné «ce que l'on a appelé [...] un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication». Son groupe n'était pas favorable à cette notion, qui relevait à son avis d'une époque complètement révolue, et pouvait servir à bâillonner les médias et à limiter la libre circulation de l'information. Le fait que son groupe avait accepté le texte des projets de résolution ne signifiait pas qu'il soit favorable à cette notion, laquelle devrait être revue à la prochaine session du Comité. Rappelant qu'à partir de la prochaine session, le rapport du Comité serait établi au sein d'un groupe de travail à composition non limitée, il a exprimé l'espoir que celui-ci ne travaillerait pas dans l'ambiance officielle et distante qui avait caractérisé les réunions officielles des délégations intéressées à la session en cours.

51. Le représentant de l'Indonésie a insisté sur le fait que les consultations officielles à composition non limitée avaient été extrêmement utiles, manifestant un principe de transparence et de participation qui devrait continuer à être respecté. Son groupe estimait que le projet de résolution A, surtout la partie visant un nouvel ordre de l'information et de la communication, était tout particulièrement important. Persuadé du caractère central que doit avoir le Département de l'information, il affirmait que ce dernier devait s'acquitter de ses tâches de manière à sensibiliser le monde aux problèmes prioritaires, mais en toute équité. Le représentant de la Jamaïque s'est dit favorable aux vues exprimées par le Groupe des 77, de même que le représentant de la République arabe syrienne, qui a ajouté qu'il n'avait jamais été question d'utiliser un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication pour limiter la libre circulation de l'information. Le représentant de la Côte d'Ivoire s'est dit au nom de son groupe sensible à la prise en compte des aspirations de ce groupe.

52. Le représentant du Brésil s'est félicité de la création d'un groupe de travail à composition non limitée, et de ce que le Comité ait eu le courage de choisir le changement et l'espoir pour l'avenir. Les représentants du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de l'Italie ont trouvé la session productive et se sont félicités qu'elle ait vu régner l'esprit de compromis.

53. Le représentant du Japon a réaffirmé que les activités du Département n'avaient pas à être considérées comme ne se rapportant pas aux programmes, sa délégation s'élevant fermement contre toute réduction des ressources budgétaires du Département par rapport au volume approuvé par l'Assemblée générale. Même si la délégation japonaise acceptait le projet de résolution A, il a néanmoins engagé les pays en développement à tourner la page et envisager des idées nouvelles lors de la prochaine session du Comité.

54. Le Président a annoncé que le Comité de l'information reprendrait sa session pour une journée avant que la Commission des questions politiques spéciales et de la décolonisation (Quatrième Commission) examine le point 87 de l'ordre du jour provisoire de la cinquante-troisième session de l'Assemblée générale, intitulé «Questions relatives à l'information», afin de débattre du rapport du Secrétaire général sur des moyens de radiodiffusion internationale.

55. Le Comité a repris sa session les 27 et 30 octobre 1998, afin d'examiner le rapport du Secrétaire général relatif à la création d'une station de radiodiffusion internationale de l'Organisation des Nations Unies¹⁶. Les débats, organisés de façon informelle, ont porté essentiellement sur le projet pilote que le Département de l'information se propose d'entreprendre pour déterminer la viabilité technique d'une station de radiodiffusion directe des Nations Unies, sa capacité de

programmation, ainsi que l'intérêt des auditeurs à cet égard. Un certain nombre de délégations ont en particulier souligné qu'il importait de respecter la diversité linguistique de l'Organisation, et d'élargir la portée du projet, de façon qu'il touche aussi les régions qui n'avaient pas été prévues à l'origine, surtout les pays en développement. D'une façon générale, les intervenants ont estimé que le Secrétariat devrait fournir davantage de renseignements sur le projet pilote. Le Comité a décidé par consensus d'amender le projet de résolution B, relatif à la politique et aux activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information, en ajoutant quatre nouveaux paragraphes (30 à 33).

56. À la clôture de la vingtième session, les représentants des groupes régionaux se sont félicités de l'esprit de consensus et de coopération qui avait caractérisé les travaux. Ils ont remercié de leur contribution précieuse le Président du Comité, le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information et ses collaborateurs ainsi que d'autres services du Secrétariat. Un intervenant, parlant au nom d'un groupe important, et un autre, parlant au nom d'un groupe régional, ont jugé que la création d'un groupe de travail à composition limitée constituait un résultat positif. Ce dernier intervenant a aussi fait valoir que, tout en envisageant la création d'une radio internationale, il fallait faire le nécessaire pour maintenir les services de radio offerts par l'ONU dans les langues de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Un autre intervenant a demandé au Président de continuer à suivre la question de la création d'une radio internationale, à laquelle sa délégation attachait une importance particulière, de façon que le Comité puisse se prononcer de façon définitive à sa prochaine session.

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, trente-cinquième session, Supplément No 21 (A/35/21), annexe, sect. V.*

² *Ibid., trente-sixième session, Supplément No 21 (A/36/21); ibid., trente-septième session, Supplément No 21 (A/37/21); ibid., trente-huitième session, Supplément No 21 (A/38/21 et Corr.1 et 2); ibid., trente-neuvième session, Supplément No 21 (A/39/21); ibid., quarantième session, Supplément No 21 (A/40/21); ibid., quarante et unième session, Supplément No 21 (A/41/21); ibid., quarante-deuxième session, Supplément No 21 (A/42/21); ibid., quarante-troisième session, Supplément No 21 (A/43/21); ibid., quarante-quatrième session, Supplément No 21 (A/44/21); ibid., quarante-cinquième session, Supplément No 21 (A/45/21); ibid., quarante-sixième session, Supplément No 21 (A/46/21); ibid., quarante-septième session, Supplément No 21 (A/47/21); ibid., quarante-huitième session, Supplément No 21 (A/48/21); ibid.,*

quarante-neuvième session, Supplément No 21 (A/49/21); ibid., cinquantième session, Supplément No 21 (A/50/21), ibid., cinquante et unième session, Supplément No 21 (A/51/21).

³ *Ibid., cinquante-deuxième session, Supplément No 21 (A/52/21).*

⁴ *Rapport de la Conférence mondiale sur le développement durable des petits états insulaires en développement, Bridgetown (Barbade), 25 avril-6 mai 1994 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.94.I.18 et rectificatifs), chap. I, résolution 1, annexe II.*

⁵ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-troisième session, Supplément No 21 (A/53/21).*

⁶ A/53/509.

⁷ Voir Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, *Actes de la Conférence générale, vingt et unième session, Belgrade, 23 septembre-28 octobre 1980*, vol. 1, *Résolutions*, sect. III.4, résolution 4/21.

⁸ A/AC.198/1997/CRP.1.

⁹ A/AC.198/1998/2.

¹⁰ A/AC.198/1997/3.

¹¹ A/AC.198/1997/4.

¹² A/AC.198/1997/2 et Add.1.

¹³ *Documents officiels de l'Assemblée générale, quarante-deuxième session, Supplément No 21 (A/42/21), chap. III.D, recommandation 36.*

¹⁴ A/AC.198/1997/5.

¹⁵ A/AC.198/1997/6.

¹⁶ A/AC.198/1998/4.

¹⁷ A/52/871-S/1998/318.

Annexe I

Déclaration faite par le Président du Comité de l'information à l'ouverture de la vingtième session

1. Alors que s'ouvre la vingtième session du Comité de l'information, permettez-moi de souhaiter la bienvenue à M. Kensaku Hogen, le nouveau Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information.
2. J'ai eu l'occasion de le rencontrer à plusieurs reprises et ai pu me féliciter de sa disponibilité, son ouverture au dialogue et sa volonté de coopération. Je me réjouis à la perspective d'entretenir avec lui des relations d'une telle qualité à l'avenir.
3. Je souhaite également saluer son prédécesseur, M. Samir Sanbar, dont le dynamisme pour tout ce qui touchait à l'information a toujours été un encouragement pour moi et je tiens à le remercier du soutien qu'il m'a apporté au fil des ans.
4. La séance d'ouverture de la vingtième session du Comité se tient dans la salle où l'Organisation des Nations Unies vient de célébrer, aujourd'hui même, la Journée mondiale de la liberté de la presse afin d'honorer la mémoire des reporters, journalistes et rédacteurs qui ont été victimes de la censure et de la répression et ont trop souvent trouvé la mort dans l'accomplissement de leurs fonctions au nom de la liberté de la presse, et de leur rendre hommage.
5. Aucun progrès n'a été enregistré en 1997 pour ce qui est de la liberté de la presse; il convient pourtant de souligner que des médias indépendants et libres jouent un rôle crucial dans la promotion de la démocratie et du développement.
6. Le droit à la liberté d'opinion et d'expression a d'autant plus de signification cette année que nous célébrons le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme.
7. Le rapport du Secrétaire général sur l'application des mesures concernant les activités d'information et de communication porte essentiellement sur une réorientation desdites activités visant à faire largement entendre le message de l'ONU et la nomination d'un Secrétaire général adjoint à la tête du Département prouve bien que l'Organisation a l'intention de promouvoir en son sein une culture de la communication.
8. Le Comité de l'information, avec le mandat bien particulier qui est le sien, a un rôle important à jouer afin de s'assurer que l'Organisation des Nations Unies continue de bénéficier du soutien de l'opinion publique, améliore son efficacité et renforce ses capacités de communication aux niveaux national et régional.
9. Le rapport du Secrétaire général comporte plusieurs points concernant la réorientation des activités du Département de l'information qui méritent réflexion. Je suis convaincu que les membres du Comité partagent les vues qu'il a exprimées à propos du rôle important joué par une technologie de l'information en plein essor dans la diffusion rapide du message de l'Organisation des Nations Unies et il convient de se féliciter à cet égard du nombre croissant de personnes utilisant l'Internet pour obtenir des informations sur l'ONU et les organisations qui lui sont reliées.
10. Cette nouvelle technologie ne diminue en rien l'importance que continuent d'avoir dans la promotion de l'Organisation des Nations Unies des outils traditionnels tels que les publications, la télévision et, bien entendu, la radio qui est un moyen peu onéreux et très répandu d'informer l'ensemble des régions du monde de ce que fait l'Organisation. La Radio des Nations Unies joue également un rôle important au niveau de la diffusion des informations concernant les opérations de maintien de la paix et les activités humanitaires.
11. Je viens de me référer aux éléments qui contribuent aujourd'hui à la diffusion rapide de l'image des Nations Unies mais je me garderai d'examiner en détail l'ensemble des sujets de réflexion figurant dans le rapport du Secrétaire général, notamment le partenariat avec les entités chargées de rediffuser les informations, la Bibliothèque Dag Hammarskjöld, les publications et les centres d'information des Nations Unies, qui jouent également un rôle important dans la capacité de communication de l'Organisation aux niveaux national et régional.
12. Je me suis mis en rapport avec les représentants de différents groupes et des membres du Comité et ai l'intention de continuer à être en contact avec eux. Aujourd'hui, en cette séance d'ouverture, je souhaite remercier chacun d'eux pour leur coopération, leur compréhension et leurs suggestions, qui m'ont été d'un grand secours lors des préparatifs de cette vingtième session.
13. J'ai cru comprendre que les membres du Comité souhaitaient comme par le passé, agir par consensus, je m'en réjouis et espère que cette session sera constructive et placée sous le signe de la coopération.

Annexe II

Déclaration faite par le Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information à l'ouverture de la vingtième session du Comité de l'information

1. C'est pour moi un plaisir et un honneur que de m'adresser pour la première fois au Comité de l'information. Je me suis efforcé, au cours de ces quelques semaines qui ont suivi ma prise de fonctions à la tête du Département de l'information, de faire personnellement la connaissance d'autant de représentants des membres du Comité que possible. J'ai également eu le plaisir d'échanger des vues avec les grands groupes d'États représentés au sein du Comité et ai été grandement encouragé par l'accueil cordial que vous m'avez tous réservé et les conseils que vous m'avez prodigués.

2. Je voudrais également saisir cette occasion pour rendre hommage à mon éminent prédécesseur, M. Samir Sanbar. Il m'a laissé un département de fonctionnaires courageux et dévoués à l'Organisation, et au cours des conversations très cordiales que nous avons eues, m'a donné des conseils précieux tant sur le Département que sur le Comité de l'information.

3. Lors des échanges de vues que j'ai eus avec les représentants des États Membres à différents niveaux, il m'est apparu clairement que les questions liées au processus de réforme sont de la plus haute importance pour les membres du Comité. De fait, la nécessité soulignée par le Secrétaire général de réorienter les activités de communication et d'information de l'Organisation des Nations Unies a également été au premier rang de mes préoccupations depuis le jour où j'ai pris mes fonctions à l'Organisation. Il nous faut désormais mettre en place un plan et une stratégie d'ensemble afin de faire du processus de réorientation une réalité. Le rapport de l'Équipe spéciale sur la réorientation des activités d'information des Nations Unies, mise sur pied par le Secrétaire général, nous a permis de nous faire une idée précise de la situation et contient des recommandations qui nous aideront grandement à mettre en oeuvre ce plan.

4. Comme il l'a indiqué dans son rapport intitulé «Application des mesures concernant les activités d'information et de communication» (A/AC.198/1998/2), le Secrétaire général a souscrit à «l'approche théorique et à l'orientation générale des recommandations de l'Équipe spéciale». Outre ces recommandations, j'ai également étudié avec soin les informations qu'il a été possible de dégager des consultations globales entre l'Administration et le personnel au sein du Département de l'information.

5. Le Secrétaire général a souligné les grandes lignes du processus de réorientation en mettant l'accent, en premier lieu, sur la place essentielle de la communication qui fait «partie intégrante des activités fondamentales de l'ONU» et, en deuxième lieu, sur «la nécessité de promouvoir une culture de la communication dans l'ensemble de l'Organisation».

6. Je pense que le Secrétaire général, en définissant ces priorités, a jeté les bases de la nouvelle orientation de nos activités d'information et de communication. Les prochaines étapes, c'est-à-dire la mise au point et en oeuvre de mesures spécifiques, devraient donc, grâce à ces lignes directrices, être une tâche relativement plus simple. Afin de donner corps à ces priorités, je m'inspirerai des conseils que nous donneront les membres du Comité à la présente session ainsi que des grands objectifs définis par le Secrétaire général dans son rapport, à savoir la nécessité de :

- Donner de l'Organisation l'image d'une institution publique ouverte et transparente;
- Renforcer la capacité de l'Organisation de communiquer aux niveaux national et régional partout dans le monde, et d'utiliser les dernières technologies de l'information à cet effet;
- Déployer certaines ressources avec souplesse afin de relever les défis;
- Renforcer encore la capacité du Département de coopérer étroitement avec d'autres entités de l'Organisation en vue de la conception et de l'application de stratégies en matière de communication et d'information permettant la réalisation d'objectifs généraux et thématiques;
- Suivre de près les conseils stratégiques et les directives de l'Assemblée générale sur l'exécution des mandats.

7. Le rôle et l'influence des moyens d'information dans le monde ont radicalement changé depuis la création de cette Organisation. Les médias sont maintenant dans de nombreux cas en mesure de façonner l'opinion publique. Dans la société démocratique d'aujourd'hui, une fois que le public s'est forgé une opinion sur certaines questions mises en relief par les médias, les dirigeants politiques ne tardent pas à réagir. Le Département de l'information a pour mandat de bien faire connaître la mission de l'Organisation. Il faut toutefois aujourd'hui redoubler d'efforts pour que les médias diffusent des informations suffisamment nombreuses et précises sur

l'action menée par l'Organisation des Nations Unies. Compte tenu de la concurrence féroce entre les médias, les nouvelles à sensation font aujourd'hui inévitablement la une. Les conflits et les catastrophes naturelles qui se traduisent par de lourdes pertes en vies humaines ont toujours la vedette. Des sujets comme la lutte contre la pauvreté, le développement social ou les droits des personnes âgées et des handicapés ne sont par contre que rarement mentionnés dans les journaux et ne font guère l'objet d'émissions de radio. Cet état de fait ne signifie toutefois pas que nous devons, au Département de l'information, renoncer et désespérer.

8. Il nous faut comprendre les obligations des médias d'aujourd'hui et en tenir dûment compte si nous voulons que le message de l'Organisation des Nations Unies puisse être entendu partout dans le monde. Nous devons, pour ce faire, coopérer (par «nous», j'entends aussi bien les fonctionnaires du Département que ceux du reste de l'Organisation et enfin et surtout, les représentants et ambassadeurs des États Membres). C'est dans cette coopération que réside selon moi le sens véritable de l'expression «culture de la communication». Cela signifie que lors de la planification et de la mise en oeuvre de tous les programmes prescrits, il conviendra de donner la priorité à la communication et également que le Département de l'information devra s'efforcer de ne pas se laisser distancer dans le domaine des communications et, surtout, acquérir les dernières technologies qui jouent un rôle si crucial dans le bouleversement que connaît le monde de l'information.

9. Lorsque le Département de l'information a été créé, les publications et la radio constituaient les principaux moyens d'information. Peu après, la télévision a fait son apparition et voulu s'adresser au même public; toutefois, avec l'avènement de la radio et télédiffusion par satellite, les années 90 ont vu une telle croissance de l'audiovisuel que l'on peut dire que le «village planétaire» de Marshall McLuhan est déjà une réalité. Le phénomène que constitue ce quatrième nouveau média qu'est l'Internet n'a fait qu'annihiler encore davantage la notion de distance, pour reprendre l'expression d'Arnold Toynbee. Ce nouveau média, qui n'en est encore qu'à ses balbutiements, a contraint les spécialistes de la communication et de l'information du monde entier à reconnaître son énorme potentiel et leur réponse a été immédiate. Nous ne pouvons pas au Département de l'information être en reste.

10. Je suis heureux d'indiquer que le Département joue déjà un rôle central dans la gestion, la coordination et la fourniture des informations qui figurent sur la page d'accueil de l'ONU sur l'Internet. J'ai l'intention de m'employer, dans la limite des ressources dont nous disposons, à continuer d'améliorer les capacités du Département d'utiliser toutes les possibilités de ce nouveau média. La production écrite, radiophonique et

vidéo tendra à tirer parti au maximum de la capacité multimédias de l'Internet. En outre, afin de souligner l'importance de l'Internet et de l'utiliser pleinement en association avec les trois autres médias, j'ai décidé de maintenir la Section de l'informatique au sein même de mon bureau et je me propose, par le biais du transfert d'un poste de chef de service, d'en renforcer les capacités. Des mesures seront également prises pour dispenser à l'ensemble des fonctionnaires du Département une information complémentaire à l'Internet afin de permettre à toutes les divisions d'apporter leur contribution et de soutenir ainsi la Section de l'informatique.

11. L'une des recommandations les plus importantes faites par l'Équipe spéciale sur la réorientation des activités d'information des Nations Unies porte sur la nécessité de renforcer les capacités du Département en matière de planification stratégique. Afin de répondre à ce besoin, j'ai décidé de créer au sein du Département un groupe de planification de la stratégie de la communication qui m'aidera et me conseillera au sujet de questions d'une importance critique qui influent directement sur l'image de l'Organisation. Ce groupe se composera des directeurs et chefs de service du Département et sera appuyé par un petit groupe créé au sein de mon bureau. Ses fonctions ont été définies dans le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/AC.198/1998/2. Ce groupe me permettra en outre de garder un lien direct avec tous les fonctionnaires du Département et de porter à leur attention toutes les décisions importantes prises à plus haut niveau susceptibles de les affecter.

12. Compte tenu du rôle joué par le Département de l'information dans la mise au point et en oeuvre des programmes d'information et de communication de l'Organisation, je tiens à souligner la nécessité pour lui de continuer à collaborer étroitement avec les autres départements organiques du Secrétariat. Il s'agit en effet là d'un autre aspect clef de la «culture de la communication» prônée par le Secrétaire général. Ce n'est qu'en tenant compte de cette nécessité à l'échelle de l'Organisation que nous pourrions veiller à ce que les éléments information et communication soient intégrés dans l'ensemble des programmes. Le Département de l'information coopère étroitement depuis longtemps avec d'autres départements et programmes à la mise au point et en oeuvre de programmes visant à faire largement connaître les grandes conférences mondiales et les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale. Il a également réussi à nouer d'étroites relations de travail avec le Département des opérations de maintien de la paix et le Département des affaires politiques afin de faire en sorte que les éléments information-communication soient dûment pris en compte en ce qui concerne les opérations hors Siège.

13. Pour que le Département puisse diffuser des informations sur les conférences mondiales et les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, il lui faut disposer des ressources adéquates. Bien que l'Assemblée générale ait prévu dans le budget des fonds supplémentaires spéciaux pour les activités promotionnelles du Département touchant le cycle de conférences mondiales sur les questions économiques et sociales qui viennent d'avoir lieu, aucune allocation de ce type n'est prévue pour les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale. Il s'ensuit que le Département de l'information ne dispose dans son budget ordinaire que de ressources fort limitées pour mener des activités destinées à faire connaître les sessions extraordinaires. Me viennent notamment à l'esprit la session extraordinaire très importante qui va bientôt être consacrée au problème mondial de la drogue ainsi que la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une cour criminelle internationale. Je pense que l'affectation par l'Assemblée de fonds spéciaux – même d'un montant peu important – pour des programmes de ce type permettrait au Département de l'information de davantage contribuer à assurer le succès des délibérations et renforcer l'impact populaire des sessions extraordinaires. Je tiens à ajouter que la célébration, cette année, du cinquantenaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du cinquantième anniversaire des opérations de maintien de la paix des Nations Unies constituent également des priorités importantes pour le Département. Je suis heureux de vous informer que nous travaillons en étroite collaboration avec les départements organiques concernés afin de faire en sorte que ces événements historiques soient connus dans le monde entier.

14. Compte tenu de l'importance attachée à la situation en Afrique par l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité, le Secrétaire général et le Département lui-même, nous avons entrepris, sans disposer de beaucoup de temps, de porter le récent rapport du Secrétaire général sur l'Afrique à l'attention du plus grand nombre de médias possible. Tant afin de maximiser son impact que de ne pas perdre de temps, nous avons communiqué aux centres et services d'information des Nations Unies ainsi qu'à certains journalistes, par courrier électronique, télécopie ou par le biais de l'Internet, les documents que nous avons établis à l'intention de la presse et qui faisaient l'objet d'un embargo ainsi que le rapport lui-même. C'était la première fois que l'Organisation utilisait l'Internet et le courrier électronique pour fournir des documents destinés à la presse aussi importants. Les médias du monde entier ont ainsi pu donner une large publicité au rapport.

15. L'image que donnent de l'Organisation des Nations Unies les médias du monde varie selon les pays et selon les

époques. Dans une large mesure, l'image donnée par les médias reflète la manière – plus ou moins opportune et adaptée – dont nous avons pu leur présenter nos activités. Pour être à même de relever les défis avec rapidité et efficacité, il nous faut pouvoir rassembler des informations de manière efficiente et répondre aux médias. Ces deux fonctions sont étroitement liées, mais également distinctes de par le type d'activités qu'elles supposent. Afin d'être mieux à même de recueillir des informations, un service central d'information très au fait de l'actualité dans le monde sera créé au sein du Département. Il s'inspirera de la Section de la diffusion des informations qui existe actuellement mais devra renforcer ses capacités de recueil et de diffusion des informations dans les délais voulus. Afin de permettre au Département de dûment répondre aux médias et aux commentaires que leur inspire l'action de l'Organisation, j'ai l'intention de créer un groupe d'étude interdivisions qui sera chargé d'analyser les informations rapportées par les médias et de fournir des conseils quant à la suite à y donner. En cas d'informations erronées, il veillera à ce que les mesures nécessaires soient prises pour rétablir la vérité auprès des médias. Le Département est déjà, dans une certaine mesure, équipé pour ce faire et une petite publication intitulée *Setting the Record Straight* (Précisions sur l'ONU) constitue un excellent exemple des activités menées. Il me semble que des exemplaires du dernier numéro se trouvent sur la table située au fond de la salle.

16. La mission du Département pourrait peut-être se résumer simplement en trois mots : créer des partenariats. Pour étoffer cette définition, je parlerai de partenariats faisant appel à des relais d'opinion. Les plus importants de ces partenaires sont les médias. Le Secrétaire général lui-même leur a ouvert sa porte. Avec l'aide du bureau de son porte-parole, les représentants des médias ont accompagné le Secrétaire général dans un grand nombre de ses importantes missions et ces missions ont fait les grands titres de l'actualité. De fait, le Secrétaire général nous sert de modèle dans nos partenariats avec les médias.

17. Pour ceux d'entre nous qui travaillons à New York et à Genève, le partenaire immédiat est à l'évidence l'Association des journalistes accrédités auprès de l'ONU. Je suis très heureux de vous informer que, ce matin, la célébration spéciale de la Journée mondiale de la liberté de la presse a notamment été parrainée par l'Association. Il m'a semblé comprendre qu'il s'agissait là du premier exemple d'une telle coopération et c'est avec plaisir et fierté que nous avons apporté notre contribution. Conformément aux souhaits du Secrétaire général, j'ai l'intention d'instaurer un dialogue avec les représentants de l'Association afin que nous puissions de concert leur assurer les meilleures conditions de travail possibles.

18. L'un des autres partenaires d'importance dans le relais de l'information portant sur les Nations Unies est bien entendu la communauté des organisations non gouvernementales. Je ne peux que me féliciter de constater que les ONG souhaitent de plus en plus être associées au Département de l'information. Il existe de par le monde une véritable prise de conscience du rôle de la société civile – notamment des organisations non gouvernementales et des milieux d'affaires. Notre objectif, dans le cadre de la réorientation des activités, sera de nous attacher à améliorer leurs conditions de travail aussi bien à l'Organisation des Nations Unies qu'hors siège, dans les centres d'information qui s'acquittent de fonctions similaires à celles de la Section des ONG du Département au Siège. Je m'efforcerai d'encourager les organisations non gouvernementales de toutes les régions du monde à renforcer les liens qu'elles entretiennent avec le Département et par leur biais, de toucher les collectivités, afin de mobiliser leur soutien en faveur de l'Organisation.

19. Le Département ne se contente pas de communiquer avec les relais d'opinion, il diffuse également directement les informations auprès du public. Chaque année, plus de 600 000 personnes se rendent dans les locaux de l'Organisation à New York, Genève et Vienne pour y suivre les visites guidées et participer à des réunions d'information. Avec le Groupe des renseignements et le Service des programmes de groupe, le programme de visites guidées de l'Organisation des Nations Unies constitue un moyen unique et efficace de diffuser des informations. Je m'efforcerai d'aborder la question des restrictions imposées actuellement quant au nombre des visiteurs par groupe et des incidences financières de ces restrictions, et de faire en sorte de trouver des solutions valables afin que les visites guidées puissent continuer de constituer des activités de communication et de production de recettes.

20. L'avènement de nouvelles technologies en cet âge informatique est souvent assimilé à celui de l'Internet. S'il est vrai que l'Internet est loin d'être négligeable, les nouvelles technologies ont également eu un impact considérable sur les médias traditionnels, comme la radio et la télévision, qui ne cessent de prendre de l'importance. Cela est particulièrement vrai des pays où l'Internet n'en est qu'à ses balbutiements et s'avère trop onéreux pour pouvoir être utilisé par tous. Le Département a donc continué d'accorder la priorité à ces deux médias traditionnels, notamment pour ce qui est de la radio et télédiffusion destinée aux pays en développement. Récemment, une étude de faisabilité concernant la création, au sein de l'ONU, d'un service de radio internationale a été réalisée en coopération avec une grande station de radiodiffusion nationale. Nous examinons actuellement les divers aspects de l'étude, notamment ses incidences techni-

ques et financières, ainsi que celles liées à la programmation et à la gestion. Je ferai rapport aux États Membres sur les autres mesures qu'il serait possible de prendre à cet égard dès que possible. Dans l'intervalle, le Département prévoit de lancer un projet pilote concernant la radio et télédiffusion directe d'émissions destinées à certaines régions d'Afrique et d'Europe. En outre, la présentation de fiches audio de bulletins quotidiens d'informations concernant les Nations Unies sur l'Internet représente une nouvelle façon d'utiliser les deux médias à la fois sur le site Web de l'ONU.

21. Dans le domaine des programmes vidéo, je tiens à souligner avec une grande satisfaction que nous collaborons avec le Cable News Network (CNN) pour la production et la diffusion de la série «L'ONU en action» qui touche un public mondial. La nouvelle orientation du Département renforcera et encouragera ce type de partenariat avec les organes d'information du monde entier.

22. Le rôle de la documentation écrite continue d'être au coeur de notre politique de communication et cela, malgré la croissance des trois autres médias. Le programme de publications du Département demeure au centre de ses activités d'information. L'an dernier, une grande enquête auprès des lecteurs a confirmé l'importance des matériaux publiés sous forme imprimée pour ceux qui rediffusent les informations dans le monde entier. Le Département s'efforcera de mettre au point un programme de publications davantage axé sur la demande de façon à assurer la production de matériaux de qualité et visuellement attrayants, démontrant ainsi la pertinence des Nations Unies et le rôle central joué par l'Organisation dans la vie et les préoccupations quotidiennes de chacun.

23. La Bibliothèque Dag Hammarskjöld de l'avenir sera une bibliothèque sans murs fondée sur l'innovation technologique. Les usagers souhaitant de plus en plus accéder à distance au texte intégral des documents, il convient de mettre en place une bibliothèque virtuelle, qui leur permettra d'obtenir l'information qu'ils recherchent dans n'importe laquelle de ses collections et de la télécharger. Tenant compte du fait que l'électronique supprime toutes les barrières géographiques et physiques et rend la prestation de services d'information utiles et rentables plus facile, la Bibliothèque a mené plusieurs grandes activités cette année. L'informatique représentant à n'en point douter l'avenir, le Département ne peut se permettre de ne pas se tenir au courant des dernières technologies. En outre, par le biais de son système de bibliothèques dépositaires (actuellement au nombre de 364, situées dans 141 pays), la Bibliothèque a également continué de diffuser documents et publications émanant du Département. Afin d'assurer un suivi plus efficace et d'améliorer les services fournis à ces bibliothèques, un programme commun

interinstitutions de visites dans ces bibliothèques a été mis en place au début de l'année.

24. On sait depuis la création de l'Organisation que l'ONU ne peut atteindre ses objectifs qu'en informant pleinement les peuples du monde de ses buts et activités. Pour soutenir l'Organisation, il faut que ces derniers comprennent ce qu'elle représente. Il a par conséquent été logique que l'Assemblée générale décide en 1946 de créer, à l'échelon local, des bureaux du Département de l'information chargés de faire comprendre aux peuples du monde ce que l'ONU représentait. Ces bureaux locaux sont devenus les centres d'information des Nations Unies.

25. La présence partout dans le monde de centres d'information et la connaissance qu'ils ont des communautés où ils sont implantés ont toujours constitué un atout facilitant notre tâche : atteindre autant de personnes que possible dans le monde. L'Équipe spéciale, dans son rapport, a souligné que le message de l'Organisation des Nations Unies devait être plus spécifique et s'adapter aux différents pays. C'est exactement ce que les centres d'information ont fait et bien fait.

26. Il convient également de souligner le rôle joué par les centres d'information en tant que catalyseurs. Aujourd'hui, bien plus que par le passé, les problèmes de la planète ne sont pas seulement l'affaire des gouvernements mais également d'autres acteurs influents tels que les organisations non gouvernementales, les médias, les groupes de réflexion, les fondations, les établissements d'enseignement et les milieux d'affaires. En fournissant des informations à ces entités et en retenant leur attention, tout en tirant parti de leur énergie, leurs ressources et leurs réseaux pour promouvoir les objectifs des Nations Unies en matière de communication, les centres d'information, dirigés par des professionnels, jouent un rôle essentiel. Les progrès rapides des technologies de communication et des applications informatiques ont déjà eu des effets positifs importants sur l'efficacité et la pertinence des centres d'information et le potentiel de ces outils pour l'avenir s'avère fort prometteur.

27. Toutefois, ces progrès remarquables coïncident avec une période de compressions budgétaires qui ont eu des incidences particulièrement importantes hors Siège. Au cours de la décennie écoulée, les centres d'information ont énormément souffert d'une vague de suppressions de postes et de coupes au niveau des ressources opérationnelles. Pendant les six dernières années, par exemple, le nombre de postes d'administrateur a diminué de 40 %. Parallèlement, de nouveaux bureaux ont été créés. Je souscris pleinement aux préoccupations qu'inspire à l'Équipe spéciale le caractère très limité des ressources mises à la disposition des centres d'information.

28. Nous sommes par conséquent arrivés au point où il convient de prendre des mesures décisives quant à l'avenir des centres d'information. Je ne suis pas là pour regretter l'insuffisance des ressources mais plutôt pour trouver la meilleure manière d'utiliser les ressources que nous allouons à l'Assemblée générale. Pour atteindre les objectifs en matière de communication définis par le Secrétaire général et me fonder sur les recommandations de l'Équipe spéciale, j'examine actuellement de près celles qui concernent la création de plaques tournantes régionales. En outre, les points faibles relevés par l'Équipe spéciale en ce qui concerne les centres intégrés devraient être examinés de concert par le Département de l'information, le Programme des Nations Unies pour le développement et autres partenaires du système des Nations Unies. Des consultations à ce sujet, portant sur des questions pratiques, ont déjà lieu au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement récemment créé.

29. Pour tous les aspects de l'opération d'intégration, nous nous fonderons sur les paramètres définis par l'Assemblée générale et procéderons au cas par cas, en tenant compte des vues des pays hôtes tout en veillant à ce que le fonctionnement et l'autonomie des centres d'information ne soient pas compromis.

30. Mon intervention se compose de deux parties. La première partie, orale, porte sur le cadre conceptuel défini par le Secrétaire général dans son rapport; la deuxième, qui décrit plus en détail les activités du Département au cours de l'année écoulée, vous est distribuée.

31. En me préparant à participer aux travaux du Comité et en me familiarisant avec l'action menée par le Département de l'information, j'ai été très heureux de prendre acte de la vaste gamme d'activités d'information menées par le Département tout au long de l'année. Nombre de ces activités sont désormais considérées comme allant de soi et ne bénéficient par conséquent pas de toute l'attention qu'elles méritent. J'ai l'intention, pour la mise au point de mesures conformes au processus de réorientation, de travailler en étroite collaboration avec mes collègues du Département et de pleinement mettre leurs connaissances à contribution. Les ressources prévues par le budget-programme 1998-1999 sont limitées. Notre tâche est de déployer ces ressources de façon plus souple, en mettant l'accent sur les priorités définies par l'Assemblée générale tout en nous acquittant de tous les autres mandats qui nous sont confiés. Une chose devrait être très claire : en cette ère informatique, le Département de l'information doit, au service de la communauté internationale et de l'Organisation des Nations Unies, jouer un rôle de premier plan. En outre, comme l'Équipe spéciale le note sans équivoque dans son rapport : «Il faudrait placer les questions

de communication au coeur de la stratégie de gestion de l'Organisation.»

32. Au paragraphe 6 de sa résolution 52/70 B du 10 décembre 1997, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de rendre compte au Comité de l'information, à sa vingtième session, des activités de l'Organisation des Nations Unies en matière d'information.

33. Au cours de la période considérée et dans le cadre des efforts qu'il déploie pour mieux faire connaître à l'opinion publique mondiale les objectifs et activités de l'Organisation, le Département de l'information a continué de créer des partenariats et de renforcer la communication avec toute une série d'entités s'occupant de rediffuser les informations, notamment les médias, les établissements d'enseignement, les bibliothèques depositaires des Nations Unies, les organisations non gouvernementales et autres composantes de la société civile. À cette fin, il a travaillé en étroite collaboration avec d'autres départements organiques du Secrétariat ainsi qu'avec les fonds et programmes des Nations Unies et les institutions spécialisées reliées à l'ONU afin d'identifier les priorités en matière d'information, de formuler des programmes d'information appropriés et de concevoir un message global recensant l'ensemble des problèmes mondiaux dont s'occupe l'Organisation des Nations Unies.

34. Le Bureau du porte-parole du Secrétaire général continue d'aider le Secrétaire général à s'acquitter de ses fonctions en matière d'information, notamment pour ce qui est des entrevues qu'il accorde à la presse, des conférences de presse et autres contacts avec les médias. Lorsque le Secrétaire général adjoint a pris ses fonctions, le Bureau a commencé également à lui fournir une assistance pour ses relations avec les médias. Le porte-parole s'est rendu avec le Secrétaire général en Iraq en février et a pris les dispositions nécessaires pour que certains journalistes de la presse internationale accompagnent ce dernier. Plusieurs journalistes ont également accompagné le Secrétaire général lors de la visite qu'il a effectuée au Moyen-Orient en mars et certains reporters l'accompagnent tout au long de son actuel périple en Afrique.

35. Le Bureau du porte-parole continue d'organiser des points de presse quotidiens à l'intention des correspondants accrédités auprès du Siège, qui sont suivis de réunions d'information destinées aux délégations intéressées portant sur les activités du Secrétaire général et l'action menée par l'Organisation des Nations Unies. Ces réunions sont la principale source d'information à jour concernant l'Organisation. Le Bureau organise également à l'intention des journalistes des entretiens avec de hauts fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies ainsi que des réunions d'information générale comme celles qui ont porté sur le

récent rapport du Secrétaire général sur l'Afrique, le voyage qu'il effectue actuellement sur ce continent et la réforme de l'Organisation des Nations Unies. Le Bureau continue d'apporter une assistance vitale aux correspondants accrédités de manière permanente auprès du Siège; le nombre de journalistes accrédités s'élevait en 1997 à 2 352 et 3 940 accréditations temporaires ont été accordées au Siège à des journalistes participant à des manifestations bien spécifiques ou utilisant les services d'information du Département de l'information.

36. Les communiqués de presse publiés quotidiennement par le Département dans les deux langues de travail de l'Organisation continuent d'être le seul compte rendu écrit immédiatement disponible des travaux des entités intergouvernementales se réunissant au Siège et des diverses activités du Secrétaire général, du Secrétaire général adjoint et des départements organiques du Secrétariat, tant au Siège que hors Siège. Ces communiqués de presse figurent désormais également sur l'Internet et peuvent être immédiatement consultés par les médias, les gouvernements des États Membres, le réseau des centres d'information des Nations Unies et autres bureaux extérieurs ainsi que par les organisations non gouvernementales et le public dans son ensemble.

37. Compte tenu de son impact direct et général et de sa rentabilité, la radio reste l'un des moyens de communication les plus importants pour l'Organisation des Nations Unies, en particulier en période de crise. En 1997, le Département a distribué plus de 200 000 cassettes des programmes enregistrés en 15 langues à quelque 1 800 stations de radio de par le monde, fournissant ainsi des informations détaillées sur l'ensemble des questions traitées par l'Organisation des Nations Unies et les organismes du système. Le Département a également facilité l'accès par téléphone des organes de radiodiffusion du monde à ses programmes d'information. En outre, depuis mars 1998, les bulletins d'informations radiophoniques quotidiens en anglais et français sont encodés sous forme de fichiers audio qui apparaissent en même temps que le texte sur la page d'accueil de l'Organisation des Nations Unies sur l'Internet.

38. Au cours de la période considérée, le Département, avec le concours d'une importante organisation nationale de radiodiffusion, a réalisé une étude de faisabilité sur les incidences de la création, au sein de l'Organisation des Nations Unies, d'un service international de radiodiffusion devant répondre aux besoins du grand public en matière d'informations sur l'Organisation des Nations Unies et le système commun ainsi qu'aux exigences en matière de communications des opérations de maintien de la paix. Le Département analyse actuellement les conclusions tirées de cette étude et les communiquera aux États Membres en temps voulu. Au cours de l'été, le Département espère lancer un

service pilote de radiodiffusion directe en anglais et français, destiné dans un premier temps à l'Afrique et à l'Europe, afin d'établir dans quelle mesure il est à même de diffuser directement et durablement des programmes sur ondes courtes et d'évaluer l'impact desdites émissions.

39. Tirant parti du vif intérêt des médias pour l'Organisation des Nations Unies suscité par la récente visite du Secrétaire général en Iraq, la Télévision des Nations Unies a continué de renforcer ses relations avec les organes de télédiffusion du monde entier. Tout au long de la crise iraquienne, par exemple, elle a fourni à un grand nombre de télévisions nationales et de sociétés de distribution internationales un service d'ensemble, notamment des reportages en direct sur les réunions du Conseil de sécurité, le retour du Secrétaire général au Siège et autres événements. De même, l'équipe de photographes et de journalistes de télévision du Département qui a accompagné le Secrétaire général à Bagdad a été en mesure de fournir des séquences télévisuelles et des photographies à un grand nombre de médias internationaux présents dans la capitale iraquienne. Au cours de cette période, l'intérêt manifesté partout dans le monde pour la situation en Iraq a débouché sur la diffusion des documentaires du Département sur l'action de l'ONU dans ce pays sur les chaînes de télévision du monde entier.

40. Afin de répondre aux besoins des diffuseurs et de faire connaître l'action de l'Organisation des Nations Unies, le Département a également poursuivi ses activités de coproduction avec les grands organes de radiodiffusion. Il a récemment coproduit avec la British Broadcasting Service (BBC) et la Deutsche Welle une série de reportages concernant la Mission d'observation des Nations Unies au Tadjikistan (MONUT) afin de faire connaître l'action de l'Organisation des Nations Unies dans ce pays. En outre, dans le cadre des activités destinées aux médias portant sur la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à la drogue, le Département a déjà également produit avec les ressources dont il dispose et dans le cadre de la série «L'ONU en action» trois reportages sur différents aspects du problème de la drogue dans le monde et en prépare un autre. Au moment où la session s'ouvrira, ces reportages auront été distribués aux organes d'information de plus de 100 pays dans cinq langues et auront été vus par 200 millions de personnes environ. Le Département fournira également aux sociétés internationales de distribution un compte rendu général de la session extraordinaire. Un «ensemble» de matériaux concernant la drogue sera en outre mis à la disposition des organes d'information afin de leur permettre de compléter les débats et déclarations.

41. Le deuxième Forum mondial de la télévision qui a eu lieu en novembre 1997 constitue un autre exemple des initiatives prises par le Département pour renforcer ses liens

avec des organes d'information qu'il considère comme des partenaires jouant un rôle essentiel dans la diffusion du message de l'ONU auprès du public du monde entier. Organisé en collaboration avec le Ministre italien des affaires étrangères, la Radiotelevisione Italiana (RAI) et Mediaset sur le thème «La télévision dans le nouvel environnement multimédia», le Forum a promu le dialogue entre l'Organisation des Nations Unies et les professionnels de la télévision et a permis de souligner les points d'intérêt commun et d'identifier certains domaines de coopération. Il a été ouvert par le Secrétaire général et le Ministre italien des affaires étrangères, Lamberto Dini.

42. Le Département continue également de s'employer à fournir une formation aux journalistes des pays en développement. Son programme annuel de formation destiné aux jeunes journalistes des pays en développement commencera à la mi-septembre et durera six semaines; des ressortissants de 20 États Membres en bénéficieront et quatre d'entre eux seront parrainés par la Fondation allemande Friedrich Ebert. Un programme similaire est organisé pour la quatrième année consécutive à l'intention des journalistes palestiniens.

43. Le Département s'efforce également de renforcer ses partenariats au sein du Secrétariat ainsi qu'avec les organismes des Nations Unies par le biais du Comité commun de l'information des Nations Unies dont il continue d'être le secrétariat. Il importe, si l'on veut véritablement diffuser les messages de l'Organisation des Nations Unies et bénéficier du soutien d'une opinion publique informée, de créer des partenariats professionnels et dynamiques tant au Siège que hors Siège, avec d'autres départements organiques du Secrétariat et organismes des Nations Unies. Ces partenariats sont également essentiels si le Département veut s'acquitter, dans le cadre des ressources limitées dont il dispose, de la multitude de mandats qui sont les siens et concevoir et réaliser des campagnes d'information thématiques à l'échelon du système sur les questions qui intéressent le plus la communauté internationale.

44. Cette année, en étroite coopération avec les départements organiques pertinents du Secrétariat et certains organismes des Nations Unies, le Département a mis au point des programmes de communication généraux visant à promouvoir plusieurs grandes manifestations et conférences devant se tenir prochainement. Toutes les activités prévues sont financées par prélèvement sur le budget ordinaire du Département, aucune ressource additionnelle n'étant plus fournie pour les programmes d'information concernant les conférences et sessions extraordinaires de l'Assemblée générale.

45. Pour la session extraordinaire de l'Assemblée générale concernant la drogue qui doit avoir lieu du 8 au 10 juin 1998, le Département mènera une campagne accélérée d'informa-

tion des médias au cours des six semaines qui précéderont la session afin de sensibiliser l'opinion publique aux questions connexes. Cette campagne viendra compléter les activités menées par le Département au Siège et hors Siège par l'ensemble des centres et services d'information des Nations Unies au cours des mois qui ont précédé la session extraordinaire. Un programme d'informations et d'activités similaire a également été mis au point pour la Conférence diplomatique de plénipotentiaires des Nations Unies sur la création d'une cour criminelle internationale qui doit se tenir à Rome du 15 juin au 17 juillet 1998.

46. Le Département a travaillé en étroite coopération avec le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme en vue de mettre au point une stratégie d'information globale à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de l'adoption de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Cette manifestation, qui durera un an, a commencé le jour où était célébrée la Journée des droits de l'homme 1997 par l'organisation dans différents endroits d'un certain nombre d'activités mises au point par le Département. À New York, la célébration a notamment été marquée par la visite de plusieurs orateurs bien connus, notamment la première dame des États-Unis d'Amérique et le prix Nobel Wole Soyinka. Cette visite a été précédée d'une table ronde de journalistes qui a duré deux jours. Comme bien d'autres centres et services d'information de par le monde, le Service d'information des Nations Unies à Genève a également organisé une manifestation pour marquer le début de l'année anniversaire. Des passages de la Déclaration et des photographies provenant d'une grande exposition organisée au Siège pour le début des manifestations prévues pour le cinquantième anniversaire de la Déclaration sont actuellement reproduits dans une brochure qui devra être largement diffusée. L'exposition elle-même, à laquelle ont contribué plusieurs photojournalistes de renommée internationale, a également été présentée à Genève à l'occasion de la session annuelle de la Commission des droits de l'homme et le sera dans d'autres endroits au cours de l'année. Une autre exposition concernant les lauréats des prix des Nations Unies pour les droits de l'homme devrait être organisée au Siège le jour anniversaire en décembre. Jusqu'à présent, la Déclaration universelle des droits de l'homme a été traduite en plus de 220 langues; le réseau des centres et services d'information des Nations Unies s'est chargé de la traduction de plus de la moitié de ces 220 versions. Ces centres se sont servis des articles pertinents de la Déclaration pour organiser des séminaires, des rassemblements d'étudiants, des expositions, des émissions de télévision et de radio et leurs directeurs ont fait un grand nombre de déclarations. D'autres manifestations comme la célébration de la Journée internationale de la femme et celle de la Journée mondiale de la liberté de la

presse qui a eu lieu aujourd'hui ainsi que la Conférence annuelle Département de l'information/ONG, ont porté sur les dispositions pertinentes de la Déclaration universelle des droits de l'homme. Le Département continue de s'employer à informer les médias afin de promouvoir toutes les activités connexes.

47. Le Département a également mis au point un programme d'activités d'information destiné à mieux faire connaître à l'opinion publique les problèmes des jeunes et à encourager ces derniers à participer à l'action de l'Organisation des Nations Unies, en préparation du Forum mondial de la jeunesse et de la Conférence mondiale des ministres de la jeunesse devant avoir lieu en août 1998 à Lisbonne et permettre d'examiner et d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en oeuvre du Programme d'action mondial pour la jeunesse à l'horizon 2000 et au-delà. Le Département se prépare également à lancer en octobre l'Année internationale des personnes âgées (1999). La question du vieillissement suscite déjà un grand intérêt parmi les organisations non gouvernementales et le Département coopère étroitement avec un certain nombre de groupes à la mise au point des activités qui seront organisées pour célébrer l'Année.

48. Dans le domaine de la paix et de la sécurité, l'accent a été mis au cours de l'année écoulée sur la coopération interdépartementale, l'objectif étant de veiller à ce que la communication et l'information fassent partie intégrante des activités menées, tant au Siège que hors Siège. Les progrès ont été lents mais réguliers. La deuxième main a été mise à un manuel contenant des lignes directrices provisoires concernant l'information relative aux missions de maintien de la paix et autres missions sur le terrain et ce manuel sera publié dans la série des manuels de formation produits par le Département des opérations de maintien de la paix du Secrétariat. Ces deux départements continuent de se consulter régulièrement sur les ressources et les effectifs nécessaires à la mise en place de services d'information sur le terrain et ont également coopéré à la création d'un fonds d'affectation spéciale pour l'information relative au maintien de la paix. Ce fonds devrait permettre aux donateurs intéressés de compléter les ressources inscrites au budget des missions et de faciliter la mise en route des activités d'information. Le Gouvernement japonais a été le premier à faire une contribution à ce fonds d'affectation afin de renforcer les activités d'information de la MONUT. La coopération entre les deux départements porte également sur les activités organisées à l'occasion du cinquantième anniversaire, cette année, des opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui fourniront l'occasion d'honorer tous ceux qui ont participé à des missions de ce genre et d'appeler l'attention de l'opinion publique sur le

rôle important que ces dernières jouent dans le règlement des conflits.

49. Dans le cadre de son programme spécial d'information sur la question de Palestine, le Département a organisé les 3 et 4 février 1998 à New Delhi un séminaire régional à l'intention des journalistes d'Asie sur le thème «Perspectives de paix». Ce séminaire, parrainé par le Gouvernement indien, a réuni des experts palestiniens et israéliens, des décideurs et journalistes ainsi que des responsables d'organes d'information de l'ensemble de l'Asie afin de les familiariser avec les derniers événements en Palestine. Conformément à la résolution 52/51 de l'Assemblée générale en date du 9 décembre 1997, le Département prépare un autre séminaire similaire pour la région de l'Europe qui devrait se tenir à Prague les 25 et 26 juin 1998.

50. Les organisations non gouvernementales et autres entités de la société civile sont au nombre des partenaires clefs de l'Organisation des Nations Unies. Le Département fournit des services à un nombre croissant d'organisations non gouvernementales nationales et internationales, 1 547 d'entre elles ayant désormais le statut d'organisations associées. Le Centre d'information mis en place par le Département a continué d'améliorer les services qu'il fournit aux organisations associées et autres et est devenu un lieu de réunion habituel pour les comités d'ONG s'occupant des grandes questions dont est saisie l'Organisation des Nations Unies. La Conférence annuelle Département de l'information/ONG, prévue du 14 au 16 septembre 1998, aura pour thème «Le cinquantenaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme : des paroles aux actes».

51. L'intérêt suscité par l'Organisation auprès du public se trouve également renforcé par les programmes d'éducation et de formation, les manifestations spéciales organisées à l'occasion de journées et années commémoratives et les expositions et services destinés au public. Les manifestations organisées au Siège, notamment en collaboration avec des partenaires extérieurs, sont conçues pour mettre en relief les grandes questions abordées par l'Organisation des Nations Unies et appeler l'attention des médias et permettent au Département de mieux mobiliser l'opinion. Les services destinés au public continuent de constituer pour ce dernier le moyen le plus visible, direct et immédiat de se faire entendre; ils concernent actuellement 600 000 personnes par an. Lorsque l'Organisation des Nations Unies fait la une de l'actualité, comme cela a été le cas au lendemain de la visite du Secrétaire général en Iraq, l'intérêt du public s'en trouve accru. Le volume de correspondance, notamment de messages électroniques adressés au Département, augmente considérablement, ainsi que le nombre de personnes effectuant les visites guidées, mettant à rude épreuve la capacité de l'Organi-

sation de satisfaire comme elle le souhaiterait l'intérêt du public.

52. Les visites guidées permettent aux visiteurs d'avoir un contact direct et personnel avec l'Organisation des Nations Unies et de lui donner un visage humain. Toutefois, compte tenu du fait que le nombre de visiteurs par guide est limité à 15, l'impact de cette activité est réduit. Le Département ne peut répondre aux souhaits de tous ceux qui veulent effectuer une visite guidée et les revenus provenant de cette activité stagnent. Il conviendrait en outre de modifier l'itinéraire emprunté, nombre des cadeaux et oeuvres d'art provenant des États Membres ayant besoin d'être réparés et nettoyés et de nombreux panneaux d'exposition devant être mis à jour. Bien que le Département ait commencé à procéder à quelques modestes améliorations, son budget ordinaire ne lui permet pas actuellement de faire tout le nécessaire. Il souhaiterait que les membres du Comité lui fournissent conseils et assistance afin d'obtenir éventuellement des fonds extrabudgétaires à cet effet.

53. Le Département s'efforce également de sensibiliser les éducateurs. Il a, au cours de l'année écoulée, organisé une série d'ateliers et de séminaires à leur intention ainsi que des Journées des élèves à l'ONU. Cet été, le Département offrira, en coopération avec le Comité chargé des questions d'éducation de la ville de New York, deux ateliers de 10 heures aux enseignants, devant les préparer à mieux faire connaître l'Organisation des Nations Unies à leurs élèves. Il offre également, dans le cadre de sa mission d'éducation du public et afin de renforcer ses liens avec les établissements d'enseignement et les entités représentatives de la société civile, des programmes d'information. Il a notamment continué de proposer un programme d'un semestre en collaboration avec l'École des affaires internationales et publiques de l'Université Columbia et d'organiser des conférences annuelles sur l'Organisation des Nations Unies destinées aussi bien aux lycées qu'aux collèges, qui ont attiré chacune plus de 2 000 jeunes au Siège.

54. L'année écoulée a vu un accroissement exponentiel de l'utilisation de l'Internet qui constitue le quatrième média dont dispose le Département. Alors qu'en 1996, le nombre de personnes ayant consulté la page d'accueil de l'ONU n'avait guère dépassé les 11 millions, il est passé en 1997 à 42 millions. Le nombre de consultations entre le début de l'année et la mi-avril 1998, provenant de 130 pays du monde, a dépassé les 20 millions. Pour répondre à la demande, le Département a créé, procédant à un transfert de postes, une nouvelle Section de l'informatique au sein du Bureau du Secrétaire général adjoint à la communication et à l'information, chargé de coordonner, gérer et mettre à jour la page d'accueil de l'ONU ainsi que de fournir une assistance et une

formation aux bureaux utilisateurs pour ce qui est de l'élaboration des éléments d'information devant apparaître sur le site. D'autres départements commençant à fournir des informations en ligne, la mise à jour de la page d'accueil devient une tâche de plus en plus ardue et nécessite un transfert des ressources si l'on veut répondre à des besoins croissants. On s'emploie actuellement à remanier la page d'accueil de l'ONU afin de la rendre plus facile à utiliser et d'y incorporer de nouveaux éléments, tels que des fichiers audio. Conformément aux dispositions de la résolution 52/214 de l'Assemblée générale en date du 22 décembre 1997, dans laquelle l'Assemblée générale stipulait que la page d'accueil devrait exister dans toutes les langues officielles, un site Web pilote en russe vient juste de voir le jour. En outre, 12 centres et services d'information des Nations Unies ont mis au point leurs propres pages d'accueil afin d'élargir leur rayon d'action et 14 autres centres s'apprêtent à lancer leurs sites Web. Au cours des mois à venir, le Département espère élargir la portée de la documentation officielle et des supports d'information disponibles grâce à sa page d'accueil, l'objectif étant de les diffuser soit en même temps que les versions imprimées soit même avant. Les communications par Internet entre le Siège et les bureaux extérieurs s'en trouveront facilitées. De nouvelles techniques seront également utilisées – notamment au niveau des fonctions de recherche – pour que les documents présentent davantage d'intérêt et soient plus faciles à consulter.

55. Le CyberSchoolBus des Nations Unies, l'autobus scolaire cybernétique, est un projet éducatif pilote qui permet, par le biais du courrier électronique, d'atteindre des milliers d'écoles et des dizaines de milliers d'étudiants dans plus de 50 pays avec des annonces et des informations bihebdomadaires. Bien que production et diffusion reposent sur la technologie informatique, l'accent est mis sur la qualité des informations fournies et non sur la technique. Grâce à cet outil de base que constitue le courrier électronique, les bureaux des Nations Unies et les organisations non gouvernementales, même situés dans les pays les moins avancés, sont capables de communiquer des informations sur les activités menées par l'ONU à un réseau d'écoles et d'éducateurs qui n'ont pas eux-mêmes accès à leur courrier électronique.

56. L'informatique continue également d'avoir un impact sur le rôle et l'exécution des programmes de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld. En avril 1997, une Section de la mise en valeur des ressources électroniques a été créée à la Bibliothèque, qui est chargée de la mise à jour et du développement du Système intégré de gestion de la Bibliothèque et autres systèmes informatiques, des sites Internet et Intranet, des programmes communs d'indexation et de conservation ainsi que de la mise à l'essai et de l'évaluation des nouveaux

services électroniques sur le marché. Compte tenu du fait que l'électronique supprime toute barrière géographique et physique et rend la prestation de services d'information utiles rentables plus facile, la Bibliothèque a pris trois grandes initiatives cette année : mise en place d'un service de microinformatique de diffusion d'informations concernant l'ONU, «UN in the News», qui s'adresse maintenant à 3 000 représentants et fonctionnaires dans l'ensemble du système des Nations Unies; renforcement et élargissement de son programme de formation à la recherche documentaire électronique; et développement de la diffusion microinformatique d'informations urgentes ou présentant un intérêt particulier. Les abonnements électroniques s'étant révélés plus rentables et plus rapides, la Bibliothèque a continué de s'efforcer de remplacer ses abonnements à des revues et journaux par des abonnements électroniques à chaque fois que cela lui était possible et de procéder au recouvrement des coûts dans toute la mesure du possible. Elle a également mis en place le Consortium du système des Nations Unies, qui, par le biais d'abonnements à l'échelon du système au service d'information de The Economist, à Oxford analytica, NewsEdge et autres services d'information électroniques, a permis de réaliser environ 60 millions de dollars d'économies au cours des quatre premiers mois de 1998. À l'heure actuelle, 20 membres tirent parti des tarifs d'abonnements peu onéreux ainsi mis à leur disposition et plusieurs autres organismes des Nations Unies envisagent de devenir membres. Cette initiative a permis aux missions permanentes d'avoir accès aux informations électroniques que seuls pouvaient consulter les fonctionnaires du Secrétariat.

57. Au cours de la période considérée, la page d'accueil de la Bibliothèque s'est étoffée et comprend désormais : «UN-I-QUE», une base de données permettant de retrouver des documents publiés par l'Organisation des Nations Unies de 1946 à nos jours; «Documents Alert», un service annonçant la publication de nouveaux documents importants; «Maps», un site en anglais et français comportant des cartes à jour des opérations de maintien de la paix en cours; «United Nations Documents: research guide», un guide interactif concernant la structure, l'organisation et l'utilisation des documents de l'ONU; et une liste complète des ressources électroniques dont disposent la Bibliothèque et ses entités dépositaires. La Bibliothèque a également créé Cyberlinks, une série de liens avec les organes et services d'information régionaux et nationaux sur l'Internet, qui s'est récemment enrichie d'une liste de questions de fond, telles que le maintien de la paix, les droits de l'homme, l'environnement, etc.

58. La Bibliothèque a terminé la conversion de la base de données du Système d'information bibliographique de l'ONU (SIBONU) qui a désormais un nouveau format. Le SIBONU

comprend actuellement les résolutions de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social, du Conseil de sécurité et de la Commission des droits de l'homme pour la période allant de 1946 à 1997 ainsi que des documents de la Cour internationale de Justice. L'indexation rétrospective des documents du Conseil de sécurité antérieurs à 1978 a commencé. Deux grandes publications, essentielles au SIBONU, ont vu le jour : l'Index des résolutions du Conseil de sécurité (1946-1996), paru en 1997; et les cotes des divers documents de l'ONU (1946-1996), parues en 1998. Grâce au Système intégré de gestion de la Bibliothèque, cette dernière renforcera ses liens entre le SIBONU et le système à disques optiques afin de créer un centre documentaire complet pour l'ONU. Le Système intégré permettra également de créer un réseau d'indexation commun reliant les bibliothèques des sièges aux bureaux extérieurs. Grâce à une utilisation plus novatrice des technologies existantes, le catalogue SIBONU constituera une ressource véritablement interactive comprenant les sites Internet du système des Nations Unies et des fichiers images de certaines cartes de l'ONU. Des fichiers numériques de cartes ainsi que des documents connexes seront également disponibles sur le système à disques optiques. Afin de répondre aux demandes des États Membres, la Bibliothèque a lancé, en coopération avec le Département de la gestion, un programme de numérisation rétrospective des documents faisant partie de la collection de microfiches de l'ONU devant être téléchargé sur le système à disques optiques.

59. Grâce à son système de bibliothèques dépositaires, actuellement au nombre de 364 dans 141 pays, la Bibliothèque a également continué de diffuser documents et publications de l'Organisation. Afin de permettre un contrôle plus efficace et d'améliorer la qualité des services fournis aux bibliothèques dépositaires, un programme commun interorganisations de visites dans ces institutions a été mis en place au début de l'année.

60. Malgré les technologies de plus en plus perfectionnées dont dispose une grande partie du lectorat de base du Département, une récente enquête mondiale effectuée auprès des lecteurs de ses publications a révélé qu'il existait toujours une forte demande de documents imprimés. Bien que l'enquête ait montré que l'Internet était largement répandu, même dans les pays les plus développés, il apparaît clairement d'après les renseignements donnés par les groupes chargés de rediffuser les informations concernant l'ONU que les documents imprimés continuent de jouer un rôle essentiel. Le Service des travaux graphiques du Département, dont les remarquables créations répondent aux besoins tant du Département que d'autres entités du Secrétariat, continue d'être apprécié par tous ceux qui utilisent ses services.

61. L'enquête, menée pour évaluer la pertinence de la *Chronique de l'ONU*, d'*Afrique Relance* et autres publications du Département a confirmé qu'un grand nombre de lecteurs souhaitaient obtenir des informations concernant l'Organisation. Un certain nombre d'innovations ont permis d'améliorer encore l'intérêt que présentent ces publications pour leurs lecteurs. Des couvertures plus attrayantes, un recours plus important aux graphiques et photographies, des articles sur des personnalités et auteurs éminents et des entrevues avec ces derniers font désormais partie intégrante de la *Chronique de l'ONU* et autres publications. Une approche thématique, soulignant la pertinence de l'ensemble du système des Nations Unies dans la vie quotidienne de chacun, a remplacé les comptes rendus descriptifs des délibérations des divers organes dans des publications telles que *L'ABC des Nations Unies*. Pour répondre à la demande d'informations à jour, des publications telles que *L'ONU en quelques mots* et *Image et réalité* paraissent maintenant chaque année et dans davantage de langues qu'auparavant et figurent également sur la page d'accueil de l'ONU à l'intention de ceux qui ont accès à l'Internet.

62. La vente de publications constitue une autre façon de diffuser des informations concernant l'ONU. Au cours de l'exercice biennal 1996-1997, la Section de la vente et de la commercialisation du Département a enregistré un bénéfice de 1,7 million de dollars des États-Unis, soit presque trois fois le montant de ses prévisions pour cette période. Pour le deuxième exercice biennal de suite, avec quelque 45 % de l'ensemble des revenus pour l'exercice, cette section venait en tête de toutes les autres en ce qui concernait les activités productrices de recettes.

63. Au cours de l'année écoulée, le Département a encore renforcé sa coopération avec la Banque mondiale afin de veiller à ce que *Development Business* demeure, pour l'ensemble du système des Nations Unies et les grandes banques de développement régionales du monde, l'outil de choix pour toute information rapide et efficace sur les achats afférents aux projets réalisés dans les pays en développement. Un nouveau produit, *Development Business Online*, site commercial Web actuellement mis au point en coopération avec la Banque mondiale, sera lancé sous peu. Grâce à ses remarquables capacités de recherche et à une mise à jour continue, il offrira à ses abonnés un accès plus rapide et plus simple aux informations figurant actuellement dans *Development Business* et attirera des abonnés supplémentaires.

64. Compte tenu de l'importance accordée par l'Organisation des Nations Unies à la paix et au développement durable en Afrique, le Département s'est employé, avec beaucoup de succès, à mieux faire connaître le continent dans les médias. Une grande campagne d'information, qui a

compris la production de quelques importants documents destinés à la presse du monde entier, a permis au rapport du Secrétaire général à l'Assemblée générale et au Conseil de sécurité sur les causes des conflits et la promotion d'une paix et d'un développement durables en Afrique d'être largement repris et commenté par une grande partie de la presse mondiale. Une autre campagne, entreprise au cours de la dernière visite effectuée par le Président des États-Unis d'Amérique dans plusieurs pays d'Afrique, a permis d'appeler l'attention sur le remarquable revirement économique du continent et ses besoins en matière d'aide au développement et d'allègement de la dette. La prochaine Conférence au sommet de Tokyo sur le développement de l'Afrique, à laquelle l'Organisation des Nations Unies participera pleinement, permettra au Département de largement diffuser des informations concernant l'Afrique.

65. La présence partout dans le monde de centres d'information des Nations Unies et la connaissance qu'ont ces derniers de la situation des pays qu'ils desservent ont toujours constitué un atout majeur pour l'Organisation des Nations Unies, lui permettant de toucher autant de personnes que possible dans le monde. Dans son rapport, l'Équipe spéciale sur la réorientation des activités d'information des Nations Unies a souligné que le message de l'ONU devait s'adapter aux populations des divers pays. Les centres d'information des Nations Unies sont parfaitement à même de faire prendre conscience aux membres des communautés qu'ils desservent de l'importance de l'ONU dans leur vie quotidienne, en adaptant le message de l'Organisation à la situation locale et en tenant compte des intérêts en jeu, afin de maximiser son impact et de donner un visage et une voix à l'Organisation.

66. Les activités des centres d'information des Nations Unies au cours de l'année écoulée reflètent l'accent qui a été mis sur l'information en matière d'éducation, la communication avec les jeunes et le renforcement des partenariats avec une communauté toujours plus vaste d'organisations non gouvernementales. En plusieurs endroits, les milieux d'affaires ont également apporté leur coopération et permis de mieux faire connaître les grands thèmes abordés par l'Organisation des Nations Unies.

67. Certaines activités ont eu une portée et un impact remarquables. Le centre d'information des Nations Unies à Rome est notamment parvenu à conclure un accord avec le fabricant de vêtements Benetton, afin que ce dernier fasse figurer des articles de la Déclaration universelle des droits de l'homme dans sa campagne de publicité mondiale, par exemple sur des panneaux d'affichage à New York, campagne qui a touché environ 60 pays. D'autres activités ont revêtu, à leur façon, un caractère tout aussi extraordinaire. Le

personnel du centre d'information des Nations Unies à Yangon a notamment mis en place un stand Nations Unies lors d'un festival des pagodes à Pindaya (Myanmar). Aucun contre-plaqué n'ayant pu être trouvé sur place, des nattes de bambou entourées de lattes de bambou ont servi de panneaux d'affichage. Il a ainsi été possible d'appeler l'attention des milliers de personnes qui ont assisté au festival sur la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que d'autres réalisations de l'Organisation des Nations Unies.

68. Les centres d'information des Nations Unies ont également joué un rôle très actif dans la diffusion d'informations concernant la réforme de l'Organisation et en menant des activités portant sur les stupéfiants, en particulier afin de mieux faire connaître la prochaine session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à cette question. Dans la plupart des régions du monde, les préoccupations des jeunes ne se limitent pas à ce qui se passe dans leur propre pays. Ils sont confrontés à toutes les grandes questions d'actualité et estiment qu'ils ont un rôle à jouer dans l'avenir de notre planète. Très souvent, ils veulent que l'Organisation des Nations Unies contribue aux réponses. C'est la raison pour laquelle les programmes d'éducation et d'information des élèves sont au nombre des activités menées par les centres et services d'information des Nations Unies qui se développent le plus vite; il s'agit notamment de réunions d'information destinées aux étudiants, de pochettes de documentation sur l'ONU adaptées aux pays, de formation d'enseignants, d'appui aux programmes scolaires, d'ateliers et autres moyens de faire connaître l'ONU aux élèves.

69. Au cours de l'année écoulée, tous les centres d'information ont bénéficié de l'apport d'une technologie informatique très moderne. Le personnel a été formé tant aux applications informatiques qu'à l'utilisation de l'Internet. Le fait que la plupart des centres aient maintenant la possibilité de communiquer par courrier électronique contribue à nous rapprocher et permet la diffusion immédiate des dernières informations en provenance du Siège. Le système à disques optiques, qui n'est pas encore à la disposition de tous les centres, a permis de notablement améliorer les services fournis aux médias, aux chercheurs et au public dans son ensemble. On se penche également activement sur la possibilité d'utiliser les vidéoconférences comme moyen d'élargir le rayon d'action des centres d'information des Nations Unies.